

Université, Recherche & Développement (URED) N° 21 juin 2011



URED

UNIVERSITÉ, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Revue Pluridisciplinaire de
l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

N° 21
Juin 2011

SERIE LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

© Presses Universitaires de Saint-Louis
ISSN : 0850-2161



**UNIVERSITÉ, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
(URED)**

**Revue pluridisciplinaire
de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis
Sénégal**

**Série
Lettres, sciences humaines et sociales**

**N° 21
Juin 2011**

**© Presses Universitaires de Saint-Louis
ISSN : 0850-2161**

UNIVERSITÉ, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (URED)
Revue pluridisciplinaire de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal

B.P. : 234 Saint-Louis - Tél.(221) 339611906/9611768 - Fax (221) 33339611884

Email : ured@ugb.sn

La revue *URED* paraît deux fois par an (janvier et juin)

PRÉSIDENT D'HONNEUR : Me Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pr Mary-Teuw Niane, Recteur de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis

COMITE SCIENTIFIQUE

Abdoullah CISSE (Sénégal)	Mawéja MBAYA (Sénégal)
Ibrahim Khalil CISSE (Sénégal)	Gora MBODJ (Sénégal)
Yves CHARBIT (France)	Ahmadou Lamine NDIAYE (Sénégal)
Souleymane Bachir DIAGNE (États-Unis)	Mary Teuw NIANE (Sénégal)
Adama DIAW (Sénégal)	Modeste NZI (Côte d'Ivoire)
Jean-Jacques GERVAIS (Canada)	Youssef OUKNINE (Maroc)
Abdoulaye Elimane KANE (Sénégal)	Abdou Salam SALL (Sénégal)
Babacar KANTE (Sénégal)	Mamadou Moustapha SALL (Burkina Faso)
Issiaka Prosper LALEYE (Sénégal)	Ndiawar SARR (Sénégal)
Dominique LAURENT (France)	Ben Sikini TOGUEBAYE (Sénégal)
Gane Samb LO (Sénégal)	Hamidou TOURE (Burkina Faso)
Claude LOBRY (France)	Samba TRAORE (Sénégal)
Edris MAKWARD (Sénégal)	Thierry VERHELST (Belgique)

COMITE DE RÉDACTION

Rédacteur en chef	: Mamadou CAMARA
Membres d'honneur	: Issiaka-Prospère LALEYE & Badydallaye KANE
Secrétaire de Rédaction	: Daouda MAR
Finances	: Adama BARRY
Relations extérieures	: Gora MBODJ
Composition, Impression et Diffusion	: Malamine DIOUF, Amsata NDIAYE, Mamadou Youri SALL, Mamadou SY
Secrétaire chargée de l'administration	: Awa Tall GUEYE

Couverture : Estampillage et photo (médaille) de la
Bibliothèque de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal.

ABONNEMENTS

Sénégal et Afrique	: Abonnement annuel 5000 F. CFA pour les deux séries Abonnement annuel 3000 F. CFA pour une série
Autres pays	: Abonnement Annuel 25 € pour les deux séries Abonnement Annuel 15 € pour une série

PRIX D'UN NUMÉRO

Sénégal et Afrique	: 2000 F. CFA + 1000 F. CFA de frais d'envoi
Autres pays	: 18 € (frais d'envoi compris)

ABONNEMENT DE SOUTIEN

40 €

Les règlements (virements et mandats) devront être libellés à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis pour le compte de la revue URED : compte n° 9531 790 080 /64 B.I.C.I.S. Saint-Louis, Sénégal.

NB : Les Opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs.
Authors are solely responsible for the views expressed in their articles.

© URED Université Gaston Berger de Saint-Louis

ISSN : 0850-2161

SOMMAIRE

L'influence des croyances populaires sur la conservation des ressources naturelles végétales au Sénégal	5
Mamadou DIOP, Bienvenu SAMBOU, Boubakar LY, Anne Mette LYKKE	
Représentation géométrique et candidature stratégique	19
Abdoul Aziz NDIAYE	
Les journalistes, la démocratie et l'opinion publique : à la conquête d'un espace public citoyen	29
Antoine TINE	
Les Assises Nationales du Sénégal : l'autre visage de la politique	59
Ibrahima SILLA	
Les fonctions politiques des politiques sociales : l'exemple du Sénégal ...	103
Mame-Penda BA	
De l'attractivité économique du droit des sûretés réelles OHADA	139
Dalé Hélène LABITEY	
L'exception d'illégalité dans le système judiciaire sénégalais	173
Ibrahima DIALLO	
Fondements juridiques du mariage dans le pays bamanan malinke : du système coutumier au code malien du mariage et de la tutelle de 1962 – l'évolution dans la continuité	207
Bakary CAMARA	
Les innovations apportées par le projet de code des personnes et de la Famille au droit malien : quelques exemples à propos du mariage	241
Bréhima KAMENA	
La représentation de la presse dans trois romans congolais : <i>Le pleurer -rire</i> (1982), <i>Dossier classé</i> (2002), <i>African Psycho</i> (2003).....	261
Babou DIENE	
La conception de la vie humaine à travers le proverbe baoulé	279
Yao Jérôme KOUADIO	
Table ronde « Renaissance africaine : sciences et technologies »	287
Mor FAYE	

**Les Assises Nationales du Sénégal :
L'autre visage de la politique**

Ibrahima SILLA*

« Même dans l'obéissance, il y a de la résistance. »¹

Introduction

Les situations de contrôle politique accentué qui prédominent en Afrique noire n'évacuent jamais l'intervention des groupes sociaux subordonnés.² Les exemples sont nombreux de comportements par lesquels les groupes dominés refusent la logique par et dans laquelle l'Etat veut les contenir³. La structuration des Assises Nationales dans le champ politique sénégalais, au lendemain des législatives de 2007, comprise comme dynamique citoyenne exprimant une volonté de réformer le système politique, en est une parfaite illustration. Elles laissent entrevoir les nouvelles stratégies et les subtiles modes populaires d'action politiques initiées « par le bas »⁴, c'est-à-dire, « ces mécanismes par lesquels les « dominés » et « faibles » manifestent leurs capacités d'innovation, de résistance et de contestation de l'ordre établi »⁵. Les Assises Nationales font partie de ces astuces politiques par lesquelles les citoyens entendent développer un esprit de

* Enseignant chercheur, UFR de Sciences Juridiques et Politiques, Université Gaston Berger de Saint-Louis. sillaibrahima@yahoo.fr

¹ Friedrich Nietzsche, *La volonté de puissance*, Trad. Blanquis, 1995, p. 249.

² Jean-François Bayart, Achille Mbembe, Comi Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992, p. 27.

³ Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala, 1990, p. 15.

⁴ Selon l'expression consacrée. Cf. Jean-François Bayart, Achille Mbembe, Comi Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992.

⁵ Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997, p. 53

responsabilité et une éthique de la participation pour ne pas subir la ruse⁶, et donc la domination à perpétuité des tenants du pouvoir politique.

Ces Assises Nationales nous rappellent l'épisode des conférences nationales qui se sont tenues en Afrique dans les années 1990 pour exiger plus de transparence démocratique. Mais comme il est stipulé dans les *Termes de référence* des Assises Nationales : « Ces Assises ne sont pas conçues comme une conférence nationale souveraine déguisée, il ne s'agit pas non plus d'une entreprise de subversion ni d'un complot dirigé contre un tiers. » La nature de l'exercice est clairement posée. Il s'agit de « mettre en place une plateforme minimale et conviviale qui reçoive, articule et valorise les différents projets de société proposés. Les résultats attendus des travaux équivalent à un programme de gouvernement incluant des principes moraux, des principes d'action stratégiquement sacralisés et sanctuarisés dans un registre légal (la Charte et le Code de bonne conduite) ; première étape vers l'adoption d'une nouvelle Constitution. À la différence des conférences nationales, les AN se présentent comme un forum né hors de tout antagonisme ou conflit politique déclaré opposant des groupes politiquement structurés autour des principes et règles démocratiques et électoraux.

Les Assises ne sont ni une coalition de partis, ni la réunification des différents forums de la société civile, ni une union de syndicats. Toutefois, comme la société civile, ce mouvement est par nature pluriel et constitue le trait d'union de toutes ces organisations politiques et sociales. Les Assises Nationales se présentent comme la constitution d'une société citoyenne intégrant toutes ces composantes précitées, couvrant toutes les catégories socioprofessionnelles et disposées en ordre de bataille (comme force de propositions politiques) en vue de constituer cet « espace autonome d'expression des masses »⁷ et en se frayant une brèche « en dehors de tout contrôle organique de l'Etat »⁸. Les AN peuvent être appréhendées comme un mode de participation politique définie comme « l'ensemble des activités collectives des gouvernés susceptibles de leur donner une influence sur le fonctionnement du système politique »⁹. Cependant sa particularité réside autant dans sa composition, son organisation, sa mobilisation que dans la formulation de ses ambitions. Les AN prétendent s'investir dans une participation de type nouveau en vue de donner un autre visage de la politique et

⁶ Pour Bertrand Badie, « la ruse n'est rien d'autre que de la violence déguisée » in *Un monde sans souverainetés, Les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999.

⁷ Jean-François Bayart, op. cit., p. 69.

⁸ Ibid.

⁹ Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1992, p. 233.

à la politique, moins dévalorisée et source de présomptions politiques fatalistes et de probables abstentions électorales.

L'enjeu semble se situer en dehors des espaces de possibilités politiques offertes par les formes et pratiques d'opposition.¹⁰ Les AN apparaissent comme un mouvement qui veut se distinguer donc de l'opposition définie par Giovanni Sartori comme « l'ensemble des forces partisans qui ont pour vocation de prendre le pouvoir, d'alimenter une critique des gouvernants actuels et de définir une alternative programmatique. »¹¹ Pourtant, le paradoxe est de taille, puisque les AN regroupent des forces partisans qui veulent exercer le pouvoir après l'avoir conquis. Aussi, les AN alimentent une critique acerbe à l'endroit de la majorité au pouvoir. Le but ultime poursuivi par les AN est de proposer une sorte de « programme commun » contenu dans la *Charte de bonne gouvernance démocratique*, le produit fini des consultations citoyennes entreprises en son sein pour avoir une photographie, la plus complète et réelle possible, sur l'état des différents secteurs de la société. Les grands animateurs de la réflexion et de la consultation des masses se sont ainsi fixés l'objectif de préparer les bases des futures règles de gouvernementalités au Sénégal. En effet, quand bien même les lois sont bonnes, voire excellentes, se posent toujours dans des pays comme le Sénégal, le récurrent problème de leur application et de leur respect stricts.

La Société civile¹² a joué un rôle déterminant dans le couronnement de ce succès des Assises Nationales, tant dans son avènement que dans sa prolifération, notamment en facilitant certains contacts et adhésions. Le lancement officiel des Assises Nationales date du 1^{er} juin 2008. Mais il a fallu huit mois à un an pour en arriver là. Au début des comités ad hoc ont été mises en place pour former les comités et commissions ; dégager une méthodologie appropriée ; rassembler des acteurs ; établir des négociations pour définir le format sur lequel devrait évoluer les Assises Nationales. L'initiative est venue du Front « Siggil Sénégal » ; mais la dynamique a marché parce que toute une dynamique prédisposée était déjà là, sur le champ politique, pour en permettre l'essor. Des délibérations citoyennes avec le Forum civil ont été initiées pour favoriser une transition politique pacifique. De

¹⁰ Sur cette question de l'opposition, voir Bertrand Badie, « Opposition », in Guy Hermet, B. Badie, P. Birnbaum, P. Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand colin, 1994.

¹¹ Giovanni Sartori, *Parties and Party Systems. A Framework for Analysis*, Londres, Cambridge University Press, 1976.

¹² Pour cette problématique, voir l'article de Marc Poncelet et Gautier Pirote, « L'invention africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée, prolifération empirique », *Revue Mondes en développement*, Volume 35 - 2007/3 – n°139, *Les organisations de la société civile*, p. 9-23.

nombreux et importants acteurs parmi lesquels l'écrivain et ancien ministre de la Culture Cheikh Hamidou Kane ont joué un rôle déterminant dans cette perspective. Le Forum civil a été choisi pour crédibiliser les Assises et ramener des participants tels que la CNES (Confédération Nationale des Entrepreneurs du Sénégal) dirigée par l'homme d'affaires Mansour Kama.

Ces Assises Nationales dont la constitution a été favorisée par l'absence de l'opposition boycottée des législatives de 2007, du Parlement, n'est pas à distinguer de cette catégorie que constitue la société civile puisqu'elle colle parfaitement à la réalité construite par Luc Sindjoun pour définir la notion entendue comme « *la sphère sociale, relativement autonome des organes d'Etat et des partis politiques, constituée d'organisations, d'institutions, d'agents et de pratiques en mesure, par l'entremise d'actions et de décisions sociales variées, d'influer non seulement sur le processus décisionnel politique, mais aussi sur le cours de l'histoire d'une société globale à un moment donné.* »¹³ Elle vient suppléer les différents pôles contestant l'hégémonie du pouvoir politique et la « totalisation » des canaux de participation.

Cette étude consacrée aux Assises entend participer à une meilleure connaissance des nouvelles dynamiques citoyennes non exclusivement réunies autour de ce qu'on a appelé avec beaucoup d'ambiguïté, la société civile « *qui a trait à une relation dynamique, complexe et ambivalente (c'est-à-dire pas seulement conflictuelle) entre l'Etat et la société, et non forcément à un champ distinct, repérable en tant que tel, entretenant des rapports de pure extériorité avec un pouvoir territorialisé ailleurs* »¹⁴. Cette clarification conceptuelle est nécessaire parce qu'il y a une tendance à réduire abusivement toute dynamique et action émanant du bas à cette notion de Société civile. Si l'on retient la définition de la société civile comme un « contrepoids face au pouvoir étatique »¹⁵, la distinction devient intéressante puisque ces Assises ne constituent pas un contrepouvoir si l'on s'en tient à ses

¹³ Martin Dieudonné, « De la « société civile » mythique à la « société civile impure » impure, in Luc Sindjoun, *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, CODESRIA, p. 69.

¹⁴ Pour ce concept qui a suscité beaucoup de discussions, voir Jean-François Bayart, op. cit. p. 70. Il définit ce concept de société civile comme « la société par rapport à l'Etat (...) en tant qu'elle est immédiatement aux prises avec l'Etat (...) comme le processus « d'avancée » de la société et de « détotalisation », contradictoire par rapport au processus simultané de totalisation mis en œuvre par le pouvoir.

¹⁵ Martin Dieudonné, *Ibid.*

termes de références. Ce qui ne l'empêche pas de d'apparaître comme un « agent du changement social »¹⁶. L'ambiguïté n'est pas pour autant résolue.

Partant d'une profonde et foncière insatisfaction des soubresauts fragilisant l'ordre social, politique, économique, culturel, mental, éthique et matérialiste établis et créant de nouvelles possibilités d'organisation et d'expression de la société en dehors de la sphère étatique¹⁷, ce mouvement des AN, prétextant des urgences politiques de l'heure, a vu le jour pour dénoncer les ravages perpétrés dans la société sénégalaise par l'échec de la pédagogie du dialogue politique, de l'éthique républicaine et de la concertation nationale au regard du climat politique régnant marquée par une série de conflits sociaux et politiques de plus en plus importants.

La Société civile va ainsi consolider sa base par une extension de ses nouveaux recrues et par un investissement dans le processus global de participation et de décision qui entend dépasser la conception d'une « vie propre » des constructions institutionnelles¹⁸ qui ont en effet le défaut de ne pas disposer d'une propension naturelle à s'autoréguler sans nécessiter de temps en temps un degré d'investissement participatif davantage affirmé par « le bas ». Le plaisir de l'aventure, l'ambiance festive et réflexive, le sentiment valorisant d'utilité et de compétence politique, la satisfaction morale de participer à une « grande cause », l'intensité du traitement médiatique, le désir de rompre avec la routine quotidienne sont autant de motivations et de facteurs à l'origine de la constitution de ce cadre de formulation de projets politiques.

L'opportunité offerte d'une possibilité de servir et de se rendre utile explique l'engouement suscité par les AN. La forte adhésion à ce mouvement s'est traduite par une implication politique active non réduite au rituel épisodique du vote. Sans forcément convaincre et s'y conformer jusqu'au bout du processus, les AN ont d'emblée tenu à préciser qu'une telle dynamique ne s'inscrit pas dans une volonté d'investiture politique ou électorale, mais tout simplement se limitait à l'identification des problèmes encourus par la société et la formulation savante de projets politiques susceptibles d'y remédier. Donc il s'agit pour les AN, moins d'une question de représentativité politique, qu'un problème de représentation

¹⁶ Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, Vol. 3, *le changement social*, Paris, Éditions du Seuil,

¹⁷ Pierre Moukoko Mbondjo, «Le retour au multipartisme au Cameroun», Gérard Conac (Dir.), *L'Afrique en transition, vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 239..

¹⁸ Bastien François, *Naissance d'une Constitution. La Ve République, 1958-1962*, Paris, Presses de Science Po., 1990.

des intérêts bien compris et objectivement évalués, émancipés des tendances et considérations partisans.

La dynamique initiée par les AN se veut donc une réponse à la question primordiale que pouvaient se poser des philosophes, comme Aristote, à propos du meilleur gouvernement.¹⁹ Une transition politique s'avère indispensable pour que les équilibres antérieurs soient préservés des tentatives toujours vives d'abuser du pouvoir, de fausser les règles du jeu, de « tailler sur mesure » les révisions constitutionnelles et les institutions formatées pour des raisons de calcul politique plus que d'efficacité gouvernementale²⁰. Les AN entreprennent d'identifier les problèmes pour mieux contrôler le futur en passant notamment par une volonté de procéder à de profondes réformes structurelles et institutionnelles²¹. Ils cherchent ainsi à donner un nouveau visage à la politique et de la politique. Ce sentiment participe à nourrir, non pas la présomption d'un Etat sans qualités²², mais la réalité d'une vie politique dont les vertus et dimensions morales sont à reconsidérer conformément à l'idéal républicain d'un mode de participation sans heurt ni violence, même si les raisons de se révolter et de désobéir ne manquent pas²³, à en croire le radicalisme qui caractérise les opinions qui s'expriment assez souvent dans les radios privées ou dans les chansons populaires, notamment des groupes de Rap, ainsi que les manifestations publiques telles que celles « contre la faim », « Y en a marre », ou encore « Walou » (= Au secours).

En effet, les citoyens bénéficient d'un inégal accès à l'agenda politique face à l'empire prioritaire de l'exécutif et à l'emprise des professionnels de la politique tapis dans les partis et y jouant un rôle déterminant dans la sélection et la reconstruction des problèmes à prendre en charge.²⁴ Les citoyens ne disposent, par exemple, d'aucun moyen juridique pour saisir la Cour constitutionnelle face

¹⁹ Voir Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin, 1979 ; Aristote, *Politique*, Paris, Belles Lettres, 1991.

²⁰ Voir sur cette question, Jean-Pascal Dalloz et Patrick Quantin, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997

²¹ John Keeler, *Réformer*, Paris, PUF, 1994.

²² Voir Claude Gilbert et Guy Saez, *L'Etat sans qualités*, Paris, PUF, 1982.

²³ Voir Albert Ogien et Sandra Laugier, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, Éditions La Découverte, Paris, 2010.

²⁴ Thibault Bossy, « La mise sur l'agenda des problèmes publics saisie par ses niveaux d'analyse : des espaces discrets aux équilibres ponctués », *Lectures critiques, Revue Française de Science Politique*, Vol. 60, N° 6, 2010, p. 1178-1181.

aux politiques initiées et au désenchantement démocratique²⁵ et aux abus de pouvoir.²⁶ En effet, l'ineffectivité et le formalisme des institutions²⁷ font que la démocratie n'aurait rien changé sous des tropiques englués dans l'épaisseur d'un autoritarisme indéracinable²⁸. Plus que jamais, entre les tenants et titulaires de l'ordre établi et les avocats du changement, le débat, sur fond d'apathie politique, se polarise principalement autour des mécanismes d'organisation et d'exercice du pouvoir.²⁹ Olivier Mongin nous rappelle que : « La politique commence en bas, par le bas, avec les gens et le peuple mais l'Etat n'est jamais la réponse. « Pour le peuple et contre l'Etat » : cela signifie une volonté de raconter et d'enquêter la société (...) »³⁰. Pourtant, la tentative des Assises n'est pourtant pas sans précédent. Le mouvement lancé auparavant pour la démission de Wade fait clairement partie des antécédents. Mais bien antérieurement, il y a eu déjà en 1956 ce club ouvert appelé « Réalités africaines » qui regroupaient des cadres moyens et subalternes intéressés par les activités politiques.³¹

Les AN suggèrent donc de nouveaux outils de gouvernance à partir d'une remise en cause du mode d'exercice du politique, de la primauté des partis politiques en tant qu'instances agréant les préférences des individus et des fidélités électorales. La crise du politique et de la gouvernabilité diagnostiquée par les AN a mené à une remise en question du modèle stato-centré³². Celle-ci est articulée autour de la critique du mode d'agrégation des préoccupations et besoins sociaux. Elle fait le procès d'une conception de l'Etat fermé aux revendications et propositions en provenance de la société civile. La contestation du mode décisionnel reposant sur la centralité du personnel politique élu et la primauté de l'expertise administrative et technocratique gouvernementale.

²⁵ Pascal Perrineau, *Le désenchantement démocratique*, Paris, Éditions de l'Aube, 2003.

²⁶ La Charte de gouvernance démocratique issue des Assises intègre cette possibilité.

²⁷ Robert Dahl, *Democracy and Its Critics*, New Haven, Yale University Press, 1961.

²⁸ Daniel Bourmaud, « Les Etats africains au risque de la démocratisation » in *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997, p.142.

²⁹ Daniel Bourmaud, op. cit. , pp. 144-145.

³⁰ Olivier Mongin, « Citizen July et Libération à travers les « trente bouleversantes », *Esprit*, août-septembre 2006, p. 10.

³¹ Voir Assane Seck, *Sénégal. Émergence d'une démocratie moderne, 1945-2005*, Karthala, p. 23

³² Voir Bernard Jouve, « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue Française de Science Politique*, vol. 55, n° 2, avril 2005, p. 317-337.

Les Assises Nationales ont ainsi entrepris de favoriser un réveil du citoyen en vue d'un changement politique radical en dehors de la rue. Les AN entendent trouver une voix publique responsable impliquant massivement les citoyens³³ en les conviant dans un combat contre les « dérives et abus de la politique » sous une forme d'action légale, légitime et réglementaire acceptable et conforme à l'idéal de citoyenneté³⁴. L'objectif n'étant pas de mettre la démocratie en danger mais de la renforcer³⁵ et de la mettre à l'abri des scandales qui prolifèrent pour réinventer la politique par une vague d'idées et de propositions susceptibles d'améliorer le système politique³⁶. Ce qui suscite notre curiosité scientifique à en saisir les ressorts et dimensions multiples, sans perdre de vue la nécessité de revisiter, à la lumière des enseignements de Giovanni Sartori, la théorie démocratique³⁷ à travers les concepts de légitimité et de représentativité objectés aux organisateurs et participants des AN pour les dissuader de mener à terme leurs desseins suspectés d'ambitions politiques et électoralistes non avouées.

Les AN sont-elles condamnées, si elles veulent atteindre leurs objectifs ultimes, à devoir s'inscrire dans une logique d'opposition clairement affichée ? Après avoir annoncé, face à la crise de la démocratie représentative ainsi diagnostiquée suivant notamment son historicité³⁸ et au fondement de cette initiative réformatrice, leurs ambitions de faire de la politique autrement en marge de la compétition politique et électorale, sont-elles résignées en fin de compte, par réalisme et par pragmatisme, à faire de la politique tout simplement ; donc à passer des « stratégies minuscules de résistance au pouvoir aux entreprises politiques d'opposition ayant pour finalité la conquête du pouvoir politique détenu par d'autres. »³⁹ ? Après avoir essuyé l'intimidation du pouvoir, par la

³³ Voir David Mathews, *Politique par les citoyens. Trouver une voix publique responsable*, Paris, L'Harmattan, 2005.

³⁴ Mary Ann Zehr, "Getting Involved in Civic Life", in *Foundation News*, Juin 1996, p. 21-27.

³⁵ Benjamin R. Barber, *Strong Democracy : Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California Press, 1994. Benjamin R. Barber et Patrick Watson, *The Struggle for Democracy*, Boston, Little, Brown and Co., 1988.

³⁶ Bruce Adams, « Building a New Political Environment », in *Kettering Review*, Automne 1995, p. 16-21.

³⁷ Giovanni Sartori, *The Theory of Democracy Revisited*, Chatam, Chatam House Publishers, 1987.

³⁸ Assane Seck, *Sénégal. Emergence d'une démocratie moderne 1945-2005*, Karthala, 2005

³⁹ cf. Yves Poirmeur, « Grandeurs et misères de l'opposition », in Luc Sindjoun, *Comment peut-on devenir opposant au Cameroun ?*, CODESRIA, Dakar, 2004, p. 331. Voir notamment Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 1987.

résistance passive, les AN ont désormais la rude tâche de réussir l'obéissance pour l'opposition au pouvoir ; voire l'opposition pour le pouvoir ? Comment passer de la rationalité de la démarche consultative et réformatrice à l'inévitable adversité politique ne serait-ce qu'en désignant leur candidat ?

Une importante réflexion théorique sur les actions et mobilisations collectives s'est déployée en science politique dans trois principales directions. Celle-ci a mis en exergue les incitations sélectives (Olson) qui permettent d'opérer une distinction entre les logiques de l'action individuelle et celles de l'action collective⁴⁰. Les incitations sélectives, sous formes de pénalisations et d'injonctions ou par l'octroi d'avantages spécifiques et symboliques ; ensuite la mobilisation, les processus de passage à l'action, mettant l'accent sur le contrôle social qui fait que la participation est conditionnée par les mécanismes de l'intégration au groupe et par les modalités de la dépendance sociale.⁴¹ Et enfin l'analyse stratégique (Crozier) qui oblige à chercher dans le contexte organisationnel la rationalité de l'acteur et à comprendre le construit organisationnel dans le vécu des acteurs.⁴² Le danger de la répétition guetterait ainsi tout article qui entreprendrait une réflexion sur la décision de se mobiliser ou de s'opposer politiquement. Tout semble avoir été dit sur l'opposition⁴³. Tout n'est pourtant pas clairement identifié en ce qui concerne les raisons qui motivent encore ceux qui entreprennent de se distinguer de l'opposition classique même s'ils cherchent à se positionner d'emblée, de manière stratégiquement différenciée dans l'adversité politique.

Pour mieux saisir la vérité cachée des images, nous avons entrepris de lever le voile sur une série d'accusations et d'incompréhensions par la « magie du dialogue »⁴⁴, en interrogeant quelques figures participant aux Assises, en raison de leur degré d'implication (deux professeurs d'université), de leur rôle dans l'organigramme (le secrétaire général des Assises Nationales), des charges qui leur ont été dévolues à la présidence des Assises Nationales (Amadou Moctar Mbow) ou à la présidence d'une Commission (Général Mouhamadou Mansour Seck). Certains entretiens ont eu lieu au siège des Assises ; d'autres au domicile des

⁴⁰ Mancur Olson, *Logique de l'action collective*, (1966), Trad. Rééd. Paris, PUF, 1987.

⁴¹ Anthony Oberschall, *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973.

⁴² Michel Crozier, Friedberg Erhardt, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, Fr p. 49.

⁴³ Luc Sindjoun, *Comment peut-on devenir opposant au Cameroun ?*, CODESRIA, Dakar, 2004.

⁴⁴ Daniel Yankelovitch, *The Magic of Dialogue. Transforming Conflict into Cooperation*, Nicholas Brealey Publishing, 1998.

personnes interrogées, dans des conditions scientifiquement acceptables. La prise de notes a été privilégiée comme technique de recueil des données. Aucune discussion n'a été enregistrée sur un quelconque support électronique ou informatique. Ce travail d'investigation s'est notamment appesanti sur les documents écrits (textes de préparation des consultations citoyennes, la Charte de bonne gouvernance démocratique) et sonores (DVD) que certains membres des AN ont mis à notre disposition. Aussi, dans ce cheminement de l'investigation scientifique, des témoignages (favorables ou critiques) ont été recueillis la plupart du temps à la faveur des interviews réalisés auprès des citoyens qui prenaient part aux forums de discussions dans les médias pendant toute cette période.

Menée de manière spontanée et « à chaud », moins d'un an après que les consultations citoyennes aient débutées et dans l'attente de la restitution finale des travaux, sans cesse annoncée mais toujours déprogrammée, cette enquête sur les Assises Nationales, peut apparaître scientifiquement prématurée puisque n'ayant pas pris apparemment le recul nécessaire par rapport à l'évènement. Et on peut s'interroger ici à l'instar de Luc Sindjoun sur la question de savoir : « *Peut-on écrire scientifiquement alors que les lampions sont encore allumés, que la scène est animée et qu'on est prisonnier du spectacle ?* »⁴⁵ Mais on peut dire que le plus important réside dans la prise en compte que « le rôle du chercheur est d'analyser « froidement » les phénomènes et objets constitutifs de son étude »⁴⁶ d'une part, et d'autre part que les résultats obtenus soient clôturés de manière provisoire, en attendant le dénouement complexe des probables et « incessants remaniements analytiques »⁴⁷. L'arrivée de cette nouvelle « pièce à conviction » que pourrait constituer la déclaration finale des AN nous imposera certainement de nouveaux développements analytiques et donc davantage de travail pour se conformer aux exigences méthodologiques requises en vue de limiter la démultiplication des « angles morts » de l'objet notamment en gardant à l'esprit l'indispensable nécessité de revisiter l'objet d'étude.

Cet article s'inscrit dans une volonté de réflexion, donc de compréhension et d'explication globales de ce mouvement des Assises Nationales pour voir comment et dans quel contexte se sont constituées la dynamique et la logistique de la mobilisation, l'identité et la motivation des acteurs, la nature des enjeux et des stratégies, notamment en termes de légitimité et de conformité à l'idéal républicain et démocratique. Pourtant la réussite de la mobilisation participative aussi importante fut-elle au regard de l'idéal précaire poursuivi et l'euphorie qui

⁴⁵ Luc Sindjoun (dir.), *La révolution passive au Cameroun*, Série de livres du CODESRIA, 1999, p. 1.

⁴⁶ Luc Sindjoun, (dir.), op. cit.

⁴⁷ Luc Sindjoun, (dir.) op. cit.

s'est ensuivie, de la logistique mobilisée et des résultats obtenus, pourrait ouvrir pas à l'inévitable dispersion de la dynamique ainsi créée. Le déficit de leadership alternatif des AN que générerait l'antagonisme des logiques partisans ainsi dispersées est une éventualité à ne pas écarter.

Parti de l'idée de faire de la politique autrement par des « stratégies minuscules de résistance au pouvoir » (I), les AN sont presque contraintes, par réalisme, de faire finalement de la politique tout simplement en passant par des « stratégies majuscules d'opposition et de conquête du pouvoir », au risque de faire face à des conflits d'intérêts, des antagonismes et des défections en raison des clivages et chantages politiques. (II)

I – Les Assises Nationales comme stratégie minuscule de résistance au pouvoir

Pour résister à la politique et lui donner un autre visage plus valorisé, les AN ambitionne de recourir à une démarche rationnelle, sans parti pris, neutre et objective donc comparable à celle du scientifique. Le but est d'identifier et de résorber les problèmes politiques auxquels est confrontée la société par la manifestation d'un comportement moral et citoyen responsable distinct de celui à l'origine de la transfiguration décriée du politique⁴⁸. Cette stratégie peut dès lors être rangée dans les « stratégies minimales d'opposition au système » puisque l'objectif poursuivi à ce stade n'est pas la conquête du pouvoir. Ce pragmatisme rationaliste peut se traduire donc comme une volonté de ne pas s'insérer dans les canaux traditionnels de la vie politique conduisant au militantisme partisan ou à la manifestation et à la contestation violentes de l'ordre établi. (A) Cette posture a eu comme point d'aboutissement la Charte de bonne gouvernance démocratique, la « feuille de route » devant inspirer les nouvelles gouvernementalités. (B)

A – L'investissement participatif

Les animateurs des Assises entendent ainsi faire de la « vraie politique » au sens où l'entend Vaclav Havel, c'est à dire « *la politique au service de son prochain. Au service de la communauté. Au service des générations futures. Son fondement est éthique, en tant qu'elle n'est que la réalisation de la responsabilité de tous envers tous.* »⁴⁹ Pour les initiateurs des AN, l'enjeu n'est pas une question de foi idéologique à assouvir ou d'adhésion à un dogme politique partisan à satisfaire, mais de claire compréhension de la réalité politique, économique et sociale. Les organisateurs des Assises en font le rappel dès le Préambule de la Charte. Les Assises entendent

⁴⁸ Michel Maffesoli, *La transfiguration du politique*, Paris, Grasset, 1992.

⁴⁹ Vaclav Havel, *Méditations d'été*, Paris, L'Aube, 1992, p. 137.

opposer, au risque d'incommoder le pouvoir en place, une résistance se manifestant par une volonté « d'entrer en contact avec cet univers sacré du pouvoir »⁵⁰, avec des acteurs sociaux qui entendent se regrouper pour s'inscrire en « porte à faux » avec le processus de totalisation imposé par l'Etat⁵¹ et mis en œuvre par une classe dirigeante dont ils contestent l'exclusivité et le monopole dans la gestion des destinées. Selon Penda Mbow, « ces Assises Nationales » sont des « Assises citoyennes »⁵². Le but est de faire rentrer tous les citoyens dans le processus ; de les sensibiliser sur sa pertinence et surtout d'avoir une lecture exacte de la société.

Les animateurs des Assises veulent donc donner un « autre visage plus valorisé de la politique », passant par une moralisation de la vie politique et en vue d'une maîtrise du cours de l'histoire, pour ne pas subir, impassibles et vulnérables, la perpétuation dangereuse de dérives ne pouvant, poussées à l'extrême, que porter atteinte à la politique, « l'activité suprême de la société. »⁵³

Le pouvoir politique y a vu dès lors, moins une générosité d'une citoyenneté idéalement féconde de la société civile, qu'une certaine « astuce infractionnelle » des partis d'opposition à l'origine de l'initiative visant à compenser leur « absence volontaire » de l'hémicycle en raison du boycott des Législatives de 2007; et notamment pour s'émanciper de l'arithmétique électorale de cette décision de majorité⁵⁴, à laquelle ils opposent une volonté des minorités politiques déçues. Dès l'entame, en réaction à cette action, le Président Abdoulaye Wade, relayé par ses partisans, pouvait ainsi dire : « Ceux qui participent aux assises seront considérés comme nos ennemis. »⁵⁵ L'autorité politique s'inquiète moins sur ce qu'une telle dynamique masque (puisque l'objectif est bien connu), mais sur ce qu'elle pourrait entraîner comme conséquences politiques et reformulations électorales. Ce qui explique que les AN soient perçues à leur niveau comme une dynamique à récuser. Les AN apparaissent comme une anomalie révélatrice d'une légitimité usurpée parce que « acquise de force » par ces « donneurs de leçons non attitrés » comme certains partisans de la majorité au pouvoir pouvaient s'exprimer pour les diaboliser et les marginaliser. Pour l'autorité au pouvoir, plutôt inquiète devant une telle ferveur

⁵⁰ B. Denni et P. Lecomte, *Sociologie du politique*, Grenoble, PUG, 1990.

⁵¹ Jean-François Bayart, *op.cit.*

⁵² Leral.net, *op. cit.*

⁵³ René Rémond, *Une mémoire française*, Paris, Desclée De Brouwer, 2002.

⁵⁴ Voir Pierre Favre, *La décision de majorité*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1976.

⁵⁵ Penda Mbow, *op. cit.*

qu'elle cherche à faire avorter ou à neutraliser sans y parvenir, cette dynamique ne correspond à une « gratuité civique », puisqu'il y aurait une visée politique et électorale non avouée. Les AN ont organisé leurs défenses autour de l'idée selon laquelle l'expression de la réalisation nécessaire d'une alternative aux gouvernements actuelles ne correspond pas mécaniquement à l'ambition d'une alternance aux titulaires du pouvoir. Ces tentatives infructueuses d'intimidations ont été un facteur d'incitation à la participation aux AN. Nombre de citoyens vont ainsi, en signe de défiance et donc de résistance au pouvoir, entreprendre de s'y impliquer.

Cette volonté de satisfaire la liberté d'expression, de participation et d'association leur est d'autant plus conférée par la Constitution qui stipule en son article 8 que : « La République du Sénégal garantit à tous les citoyens les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs. Ces libertés et droits sont notamment : Les libertés civiles et politiques : liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de réunion, liberté de déplacement, liberté de manifestation..... ».

Mais, à force de dominer toutes les activités de la société et de se positionner comme les professionnels politiques attirés, exclusifs parce qu'électoralement légitimés de la société, les élus ont fini par revendiquer le monopole de l'initiative politique, oubliant que la légitimité ne se réduit pas à l'élection. L'action et la mobilisation collectives, la manifestation et l'association sont autant de libertés et de qualifications reconnues aux citoyens. Mais comme pouvait l'affirmer Paul Valéry : « La politique, c'est l'art d'empêcher les gens de s'occuper de ce qui les regarde. »⁵⁶

La lumière braquée, au début du fait de l'orchestration médiatique, sur des acteurs et facteurs de seconde importance, a en effet contribué à focaliser l'attention sur les leaders des partis politiques de l'opposition qui avaient boycotté les élections législatives, comme s'ils en étaient seuls les instigateurs, animateurs et bénéficiaires. Cette campagne de désinformation involontaire a accentué le faux débat sur la question de la légitimité ou non des Assises Nationales. Investis officiellement, les élus mandatés se sentent injustement concurrencés par ces Assises qui ont vu le jour dans une période où domine le sentiment généralisé que pour mieux anticiper les différentes crises, il ne faut plus se contenter du lexique de l'optimisme officiel⁵⁷ qui motive les défections participatives.

Le refus de renouveler le passeport diplomatique d'un ancien chef d'Etat major général des armées, participant à ces Assises Nationales, l'interdiction de la tenue d'un séminaire de réflexion initié par ce même général, des intellectuels et

⁵⁶ Paul Valéry in Jacques Gerstlé, *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2008.

⁵⁷ Voir Armand Farrachi, *Le petit lexique d'optimisme officiel*, Paris, Fayard, 2007.

anciens ministres et fonctionnaires internationaux sénégalais et américains sont autant de tentatives de déstabilisation qui n'ont fait que renforcer la détermination des acteurs. Ceux qui participent aux Assises Nationales sont, du coup, identifiés et qualifiés, à la suite du Président de la République comme les « ennemis du régime ». Pourtant comme le précise Moussa Mbaye, l'un des experts qui ont été à l'origine de la morphologie et de la méthodologie de fonctionnement et d'organisation des Assises Nationales, « ces Assises Nationales ne sont pas un focus sur le régime politique actuel mais le problème remonte à l'indépendance, avec des institutions et surtout des populations qui posent problème dans leurs rapports au politique. Les Assises Nationales participent à refonder les institutions. »⁵⁸

Faire de la politique autrement et sans agressivité. La violence politique est disqualifiée et substituée à l'échange d'idées par la pédagogie du débat et du dialogue politique incluant des questions sociales, économiques, éthiques. Le passage à la violence, appréhendé comme une stratégie payante pour faire entendre les exigences collectives selon le schéma explicatif de Ted Gurr⁵⁹, notamment par contagion mimétique, est donc écarté au profit d'une passion calme et pacifique à la loyale par les voies de l'investissement participatif et analytique. Le besoin de tension n'est manifestement pas une visée primordiale. Les moyens pacifiques et scientifiques sont privilégiés au détriment des moyens agressifs. Mais se constituer en AN est déjà perçu par les autorités politiques comme une forme suffisante d'agression politique.

L'objectif de donner de la politique une image moins partisane a davantage conduit à mettre au devant de cette scène des AN, de nouvelles têtes choisies en dehors des professionnels de la politique relégués à un 2nd plan. Ce choix apparaît comme une manière de résorber l'inégalité d'accès à ces institutions et instances politiques représentatives. Au-delà des frontières partisans virtuellement levées facilitant ainsi l'engagement dans les AN d'individus qui ne souhaitaient pas jusque-là, en raison de leur apathie vis-à-vis de la politique, intégrer les logiques militantes idéologisées, matérialisées ou territorialisées de l'engagement sous l'encadrement jaloux des partis politiques. L'enjeu est de faire prévaloir, au nom du Bien commun », des attitudes non revendicatives, protectrices de l'ordre social. Ce qui signifie dans le vocabulaire d'Albert Hirschmann⁶⁰ : « préférer l'attitude de « loyalty » plutôt que celle de « Voice »⁶¹. Les AN expriment donc

⁵⁸ Moussa Mbaye, *entretien du 5 mars 2009*

⁵⁹ Ted Gurr, *Why Men Rebel ?*, Princeton University Press, 1970, p. 320.

⁶⁰ Albert Hirschmann, *Exit, Voice, Loyalty*, 1970. Trad. *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Ed. Ouvrières, 1972..

⁶¹ Philippe Braud, *op. cit.* p. 204.

une volonté et une lucidité politiques qu'elles entendent traduire par la formulation de projets et de stratégies politiques.

Les AN revendiquent une qualification éthique de l'action⁶² et donc une forme de responsabilité pratique à satisfaire, mais aussi une alternative citoyenne à travers un engagement qui se veut civique et non partisan. Le but ultime étant de promouvoir un nouvel ordre politique.

Mobilisant de manière inclusive toutes les ressources et forces vives de la nation (opérateurs économiques, acteurs du monde rural, organisations de la société civile, travailleurs, patronats, centrales syndicales, intellectuels, marabouts, partis politiques, groupes d'intérêts, etc.) dans « un contexte de valeurs morales et d'éthique décousues, de volatilité partisane, d'infidélité politique et de désertions participatives »⁶³. Ces AN ont contribué à faire la démonstration concrète que l'investissement participatif connaît moins un déclin, comme pouvait le laisser croire le boycott et la forte abstention des électeurs sénégalais aux législatives de 2007 (70% environ), qu'une importante mutation des formes, ressources et techniques de la mobilisation politique, davantage initiées, en dehors des canaux et réseaux classiques existants.

Tous les secteurs d'activité et catégories socio-professionnelles ainsi que toutes les couches sociales y ont été conviées. L'hétérogénéité a été vantée comme une force prompte à enrichir la discussion sans gêner le dialogue. Les faveurs en direction d'un nouveau régime politique explique le refus de la majorité d'y participer et même d'accuser réception du bilan. Ce qui explique en partie les tentatives inefficaces de la majorité au pouvoir de forclure la légitimité démocratique à l'élection, ce rituel par lequel, comme le disait brutalement André Tardieu : « On compte les voix pour éviter d'avoir à casser des têtes. »⁶⁴ Et une fois cette légitimité acquise on compte sur ses voix pour s'autoriser le monopole de casser toute autre voie discordante délégitimée au nom du suffrage universel-roi.

L'interaction de ces multiples composantes et compositions, du local à l'international apparaît comme un indicateur d'une véritable démocratisation de la procédure de décision, de la diversité des consultations et presque de la légitimation par la délibération. La réalité des contacts informels et l'investigation des espaces discrets de négociation privilégiés par les AN obéit à un souci

⁶² Voir Hannah Arendt, « Travail, œuvre, action », *Études phénoménologiques*, I (2), 1985, p. 21-22.

⁶³ Tel est le sentiment largement partagé par nombre de citoyens qui se sont exprimées sur la question dans les médias privées, désormais en nombre croissant au Sénégal.

⁶⁴ Tiré de Philippe Braud, *Sociologie Politique*, Paris, LGDJ, 1992, p. 234.

d'efficacité politique qui ne va pas à contre-courant des nécessités pratiques d'information et de communication politiques . Elle ne dément pas non plus la réelle volonté de massification recherchée par les AN. La simplification et la revalorisation de la pratique militante explique les facilités rendues possible via Internet⁶⁵ notamment avec l'avènement du militantisme en ligne et de l'engagement sans adhésion partisane. Engagements *online* et *offline* ont été ainsi conjugués avec l'espoir de voir l'entre-soi virtuel déboucher sur le militantisme physique.⁶⁶ On observe ainsi la participation d'individus qui ne sont militants d'un quelconque parti, prendre fait et cause dans ces AN.

Les Assises Nationales ont enregistré la convergence des partis d'opposition, des associations de la société civile (Forum Civil, CONGAD, RADDHO, Mouvement Citoyen, ASNU, Pacte Républicain, Coalition Nationale Education pour Tous, etc.), les partis politiques de l'opposition aussi bien parlementaire (Jëf Jël, Mouvement Tekki – Emergence Citoyenne, Mouvement de la Réforme pour le Développement Social etc.) qu'extra-parlementaires, regroupés dans le Front Siggil Sénégal, les organisations patronales et les opérateurs économiques les plus influents (CNP, CNES, UNACOIS etc.), les organisations syndicales de travailleurs (CNTS, CSA, UNSAS, SYNPICS, etc.), les organisations évoluant dans le monde rural comme le CNCR (agriculture, élevage, pêche, foresterie), le mouvement associatif, le mouvement sportif, les organisations professionnelles, les corps de métiers (Mécaniciens, Boulangers, Acteurs culturels etc.), les corporations (ordres professionnels), les personnes âgées, les associations de retraités, les autorités religieuses, les organisations de femmes (FAFS), les mouvements de jeunes, les mouvements des élèves et étudiants, tout secteur organisé, des intellectuels de renom, des personnalités identifiées dont la liste serait arrêtée par consensus, ont été conviés aux Assises.

Plus d'une cinquantaine de partis politiques et d'associations non partisans ont marqué leur accord pour y prendre part. Le pouvoir y était convié sans succès comme partie prenante, à part entière. Les Sénégalais établis à l'étranger sont également invités à y participer, via Internet au besoin. Paris, New York, Washington et le Canada ont vu la constitution de comités. Les pouvoirs publics

⁶⁵ Voir Fabien Granjon, *L'Internet militant. Mouvement social et usage des réseaux télématiques*, Paris, Editions de l'Apogée, 2001. Rachel Gibson, Paul Nixon, Stephen Ward (eds), *Political Parties and the Internet : Net Gain ?*, Londres, Routledge, 2003. Viviane Serfaty, (dir.), *L'Internet en politique. Des États-Unis à l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002.

⁶⁶ Thierry Barboni, Eric Treille, « L'engagement 2.0. Les nouveaux liens militants au sein de l'E-Parti Socialiste, *Revue Française de Science Politique*, Vol. 60, n° 6, 2010, p. 1150.

ont décidé du coup de rompre la collaboration qui les liait étroitement avec certaines organisations influentes (à l'image du Cadre National de Concertation Rural), avant de chercher à les rétablir de nouveau, sans que celui-ci n'ait quitté les Assises Nationales entre temps.

La base sociologique des Assises Nationales s'est ainsi constituée et renforcée d'une myriade de personnalités issus d'horizons divers et variés touchant toutes les couches de la société : des membres de la société civile, d'anciens militaires et officiers supérieurs de l'armée, d'anciens ministres et diplomates, des figures dirigeantes et emblématiques du patronat, des organisations syndicales, des ONG, des représentants de groupes d'intérêt, des marabouts, des intellectuels, etc... Les représentants locaux des différentes organisations parties prenantes de ces Assises Nationales, ainsi que les membres des commissions départementales avaient pour mission d'identifier des personnes ressources se distinguant dans leurs activités professionnelles, intellectuelles ou par leur dynamisme ou représentativité sectorielle. Les ambassades, chancelleries, consulats et institutions internationales étaient conviés à l'ouverture de ces Assises Nationales pour représenter leur pays. Les autorités politiques sénégalaises les ont invitées, sans succès, à ne pas y prendre part. Ils ont honoré de leur présence le lancement officiel des Assises Nationales et n'ont pas manqué de récidiver par la suite. Pour se constituer, les instigateurs peu nombreux au début ont dû entreprendre une première prise de contact informelle pour sensibiliser les actuels leaders politiques et les convaincre de la pertinence de cette nouvelle dynamique politique. Beaucoup ont accepté de manière spontanée. D'autres ont préféré opérer des consultations avant de se décider. Enfin certains ont accepté d'y participer puis se sont abstenus pour des raisons inavouées voire inavouables. Aussi, « il y a ceux qui étaient intéressés par un combat à mener contre un ennemi ou adversaire politique bien ciblé. Une fois l'amalgame évité, ils ont préféré se retirer » déclare l'un des organisateurs. Il y a aussi « ceux qui cherchaient à se valoriser médiatiquement », poursuit-il. Ces prises de contacts ont ensuite abouti à des cooptations et des consultations qui étaient un préalable pour que l'expertise puisse partir sur des bases sociologiques acceptables et offrant toutes les garanties de collégialité, de représentativité, d'efficacité, de rationalité et de féconde productivité.

B- Le pragmatisme rationaliste. Élément de productivité de la Charte

Le pragmatisme rationaliste voulu par les AN procède de l'élaboration d'un processus de consultations citoyennes. Celui-ci est établi suivant une division rationnelle et une différenciation des tâches et des rôles passant par la constitution de *focus groups* (entretiens collectifs) de travail pour une analyse savante et non politicienne destinée à une meilleure organisation de la vie politique et de l'ordre social. L'Objectivité et l'objectivation préconisées dans la

démarche se veut un moyen de résister à l'arbitraire et aux penchants partitocratiques. L'objectif est d'effacer les stigmates de la lutte politique pour atteindre à des solutions rationnelles et consensuelles⁶⁷. Cette ambition promet une analyse pertinente, neutre et réaliste de la réalité. Il s'agit donc d'une « analytique de l'opinion » pour comprendre la société en procédant notamment par un « overlapping consensus » (c'est à dire un consensus par recouvrements et non issu de l'homogénéité des convictions⁶⁸. Tel est le cheminement retenu par les organisateurs des Assises Nationales et devant leur permettre d'accéder à la « vérité », tout en maintenant la capacité d'aborder tout sans tabou, d'instant en instant, point par point, sans être conditionné ou faire fi des inquiétudes, intimidations et états d'âme non seulement de l'autorité politique au pouvoir que des différents participants différemment motivés et aux visées politiques bien spécifiques.

Les *consultations citoyennes* initiées par les AN ont trait à un travail de diagnostic, mais surtout de propositions sur un projet de société, avec la volonté de déboucher sur une vision à atteindre et des valeurs à promouvoir. Ce projet de changement social se propose de fixer les modalités du processus pour reconstruire le projet de société, et par là refonder la culture politique, réarticuler et mieux ancrer les institutions, élargir la base sociale des politiques. Le dispositif participatif est établi autour de trois types ou niveaux d'intervention :

- Les *commissions thématiques*, qui sont destinées à mobiliser essentiellement les experts et les porteurs d'intérêts (entreprises, ONG, etc.)
- Les *consultations citoyennes* qui ont permis de constituer des panels et de valoriser les points de vue des membres de sociétés civiles locales ou du citoyen « lambda ». Des Sénégalais expatriés ont ainsi pu participer en mobilisant leurs propres moyens en vue d'assister aux différentes rencontres organisées à Paris et à Washington par exemple.
- Les *forums Internet Citoyen*, destinés à donner l'occasion aux sénégalais qui ont des contraintes de participation dues à la distance, est venu compléter le dispositif visant à leur offrir l'opportunité d'apporter leur pierre à l'édifice (la Charte de bonne gouvernance démocratique).

Deux types de commissions ont pu ainsi servir de support dans ce processus : les *commissions transversales* et les *commissions thématiques* qui sont complémentaires aux consultations citoyennes. Les commissions transversales au

⁶⁷ Michel Camau, Gilles Massardier (Dir.), *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009.

⁶⁸ Catherine Audard, « Introduction », in John Rawls, *Justice et démocratie*, Paris, Editions du Seuil, 1993, p. 16.

nombre de 3 (la Commission Scientifique, celle des Finances et celle chargée de l'Organisation) ont eu pour mission de gérer le processus ; et les commissions thématiques ont été ainsi constituées :

- *La Commission Institutions, libertés et citoyenneté ;*
- *La Commission Orientations budgétaires, politique économique et environnement des affaires ;*
- *La Commission Monde rural et secteur primaire ;*
- *La Commission Droits économiques et sociaux et valorisation des ressources humaines ;*
- *La Commission Questions sociétales : valeurs, éthique et solidarité ;*
- *La Commission Aménagement du territoire, environnement et développement durable ;*
- *La Commission Politique extérieure, intégration africaine et migration ;*
- *La Commission qui traite de la question de la Casamance.*

A ces commissions s'ajoutent des comités départementaux correspondants aux 35 départements du Sénégal. Des comités se sont aussi constitués dans la diaspora (États-Unis, Europe, Canada). Le tout placé sous l'autorité d'un Comité National de Pilotage (CNP) chargé de la conduite des Assises Nationales. Le CNP est constitué par l'ensemble des représentants des organisations parties prenantes. Le CNP est dirigé par un Bureau exécutif (BE) de quinze (15) personnalités choisies par consensus, conformément à la décision de l'Assemblée générale des initiateurs du 26/01/08. Il comprend, en outre, trois commissions : une commission d'organisation, une commission scientifique et une commission de communication.⁶⁹ Le CNP, comme le rappellent les TDR (Termes de référence) des Assises Nationales examine les propositions et décide des nominations concernant le Bureau Exécutif.

Les travaux de ces commissions ont abouti à la production de 39 rapports (correspondant aux 35 départements du Sénégal auxquels il faut ajouter les rapports venant de la diaspora installée à Paris, New York, Washington et la Canada) et les 8 rapports thématiques censées faire un état des lieux. Ces résultats ont permis aux AN d'avoir une vision claire de la société démocratique, stable et prospère au sein de laquelle les citoyens sénégalais pourraient évoluer en préservant l'inviolabilité des règles fixées « qui devraient être cadenassées » selon eux.

C'est essentiellement par la conjonction de différents secteurs : public/privé, national/international, administratif/politique que les AN comptent donner ainsi un gage d'indépendance et de neutralité. La figure de l'expert est ainsi privilégiée comme posture susceptible de permettre une analyse rationnelle,

⁶⁹ Voir document *Termes de référence* des Assises Nationales.

neutre et fiable de la situation politique. La croyance en son indépendance de jugement correspond à sa capacité à produire, non pas du compromis entre acteurs, mais à infliger sans état d'âme à la vérité des faits, des situations et des chiffres ainsi démontrés de manière objective. Cette objectivité est soutenue par des argumentations techniques et chiffrées qui auraient la vertu d'écarter les prises de position politiquement clivées. La recette pour fonctionner en toute objectivité, en toute neutralité et efficacité a dicté le choix de cette figure symbolique d'Amadou Moctar Mbow (Président des AN, Ancien Ministre de l'Education nationale du Sénégal et Ancien Directeur Général de l'UNESCO) qui, comme le souhaitait les *Termes de référence* des Assises, est une personnalité d'envergure nationale, non partisane et au-dessus de tout soupçon. Il en est de même pour les trois Vice-Présidents des Assises, ainsi que le Rapporteur Général et son adjoint qui sont tous membres du Bureau Exécutif.

Deux principes fondamentaux ont été avancés dans l'approche. D'une part, privilégier un dialogue débarrassé de tout préjugé et de tout présumé ; d'autre part, faire du consensus le seul mode de prise de décision. Pour s'y prendre, les participants sont conscients qu'il faut être au cœur de l'action et non devant la scène pour promouvoir notamment l'intégration politique de la société vers plus de participation et d'affirmation des nécessaires « processus politiques qui ont cours en dehors, voire au-delà ou en deçà de la sphère étatique »⁷⁰. Les questions relatives au leadership alternatif ont été volontairement écartées, même si toute idée de changement nécessite d'en inclure la mise sur agenda et la conceptualisation.⁷¹

Telle est la conception des AN de faire de la politique autrement par la démarche rationnelle et empirique adoptée : analyser et comprendre les problèmes politiques contemporains ; appréhender les répertoires de l'action politique, du rapport au politique.

L'organigramme, subdivisé en commissions à la tête desquelles se trouvent des personnalités importantes de la société civile, correspond au souci et à la hantise de préserver les Assises Nationales de l'emprise et de l'influence des partis politiques qui pourraient du coup « rebondir politiquement » après avoir boycotté les Législatives de 2007.

⁷⁰ Martin Dieudonné Ebolo, « De la « société civile » mythique à la « société civile » impure : entre assujettissement, émancipation et collusion », in *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, CODESRIA, 1999, p. 67.

⁷¹ Sur cette problématique d'agenda politique, voir David Mathews, « Why We Need to Change Our Concept of Community Leadership », in *Community Education Journal* 23, Hiver, 1996, p. 9-18.

Le budget de ces Assises Nationales estimé à 103 millions de francs CFA est financé en partie par les bons de souscription mis à la disposition des participants et évalué à 65 millions de francs CFA. A cet effet, il a été mis en place 35000 bons de souscription d'une valeur de 1000, 2000 et 5000 F CFA. Les organisateurs des Assises Nationales comptent en plus de ces contributions citoyennes, sur celle des organisations membres, pour assurer l'autre moitié du budget. Le budget est ainsi réparti : 35 millions pour les consultations citoyennes ; 18.325.000 F pour le financement des équipements ; 27.400.000 F pour le financement des commissions pratiques et des commissions transversales ; et 22 millions pour le coût des séances plénières.⁷² Les commissions départementales ont organisé en fin de compte leurs propres moyens de mobiliser leurs ressources.

Ce Processus a abouti à l'organisation de « caravanes citoyennes » pour informer et sensibiliser les populations sur la raison d'être des Assises Nationales afin de susciter notamment leur implication, à des auditions auprès des populations puis à la production et à la restitution des résultats des nombreuses consultations initiées au sein des différentes commissions existantes. Ces rapports ont restitué l'ensemble des problématiques abordées.

La productivité de la Charte de Bonne Gouvernance Démocratique se présente comme le résultat de ce pragmatisme rationaliste et comme l'élément fondamental de résistance à la subjectivation pour une reconfiguration du système politique. La Charte de bonne gouvernance démocratique est destinée à la reconfiguration du champ politique. En engageant les citoyens et les politiques à se positionner par rapport à la Charte qui est ressortie de leurs travaux et consultations citoyennes, les organisateurs des Assises envisagent résolument de se positionner comme les « vigilants gardiens des valeurs républicaines, démocratiques et éthiques contenues dans *la Charte de gouvernance démocratique* ainsi élaborée. Dans cette charte, intégrant le concept de la bonne gouvernance, est consignée « la vision pour le Sénégal ». Les valeurs et principes qui doivent guider « la reconstruction nationale et le renforcement de la République » y sont notamment définis. La *Charte de gouvernance démocratique* met l'accent sur les institutions, la liberté et la citoyenneté, la gouvernance politique, la gouvernance économique et environnementale, la gouvernance sociale, la diaspora, la politique extérieure et l'intégration africaine.

Cette Charte « est mise en œuvre pour permettre à chacune des parties prenantes et aux citoyens de manière générale de suivre et d'apprécier le respect de la *Charte* par les organisations ou institutions. C'est ainsi que la *Charte de*

⁷² Source Nettali du dimanche 6 juillet 2008,
<http://www.xibar.net/FINANCEMENT-DES-ASSISES>,

gouvernance démocratique se présente comme une sorte de « nouveau contrat social » destiné aux politiques qui les engageraient devant le peuple s'ils le signaient. En préambule de la Charte, il est mentionné : « nous nous engageons, de façon libre et solennelle, dans notre comportement et notre action de citoyen, et dans l'exercice de tout mandat et de toute responsabilité, à respecter et à mettre en œuvre la présente Charte ».

La Charte de Gouvernance démocratique établie par les Assises rappelle la nature laïque de la République du Sénégal, sa souveraineté, la diversité culturelle et sa vocation africaine intégrative et solidaire. Le sentiment d'une menace de la laïcité, avec l'affichage en public par le Président de la République, mais aussi d'un certain nombre de hauts responsables politiques, de leur appartenance confrérique et de leurs convictions religieuses, est bien palpable. Ces rapports de dévotion et de soumission du politique envers le religieux, même protocolaire et symbolique, ont le don d'inquiéter sur les possibles dérives républicaines engendrées par ces mutations identitaires.⁷³ La Charte des Assises réaffirme un certain nombre de principes : « la neutralité de l'Etat dans les affaires confessionnelles et son équidistance par rapport aux instances religieuses », que : « le pouvoir spirituel ne doit pas exercer son emprise sur les pouvoirs politique, civil et administratif et, inversement, le pouvoir temporel doit s'abstenir d'intervenir dans le fonctionnement du pouvoir spirituel » ; « le devoir de garantir la liberté de conscience et le droit d'exprimer ses convictions ; il ne doit y avoir ni privilège ni discrimination découlant d'une appartenance ou non à une confrérie ou à une confession. »

La Charte met l'accent sur les principes fondamentaux de justice sociale, d'équité, de sens civique et d'écologie à travers un développement durable et un aménagement équilibré et harmonieux du territoire. L'objectif est clairement explicité dans la *Charte* qui précise qu'il s'agit « d'inverser les tendances lourdes relatives à la dégradation et à la réduction des ressources naturelles, des milieux et cadres de vie, en vue d'assurer à la société un environnement sain, productif, et d'améliorer les conditions de vie et de travail des populations. » de « procéder à un aménagement du territoire pertinent aux plans économique et social, équilibré et articulé aux espaces voisins », notamment en prenant en compte « l'équilibre au plan national et l'équité en veillant à ce que toutes les villes, zones rurales et régions du Sénégal soient traitées également » ; « bâtir des consensus forts pour reconfigurer le découpage territorial, organiser les synergies selon les potentiels de développement et rechercher les complémentarités avec les voisins immédiats et la sous-région en particulier » pour mieux rationaliser l'implantation des

⁷³ Cf. Jean-François Havard, « La diffusion d'un modèle wolof-mouride et mutations identitaires au Sénégal », in Elise Féron et Michel Hastings, *L'imaginaire des conflits communautaires*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 189-212..

équipements sociaux de base (administration, santé, éducation, hydraulique etc.) de manière à « en faire bénéficier toutes les populations d'égale façon ».

Les grands travaux, de ce qu'on a appelé « les chantiers de l'alternance » avec l'arrivée de Wade au pouvoir, ont suscité de vives désapprobations en raison de l'ambiance de désordre généralisé qu'ils ont donné. De nouveaux édifices ont été dressés sur la *Corniche de Dakar*, la démultiplication des travaux ont largement gêné la circulation, en donnant aux populations le sentiment qu'il y a une « certaine anarchie » dans l'exécution des travaux d'aménagement. Aussi, de nombreux contentieux ont été enregistrés autour du foncier entre les pouvoirs politiques et certaines familles religieuses, entre l'Etat et certains usagers et populations environnantes du Stade Assane Diouf. Ces dernières n'ont pas apprécié que la logique libérale de cession des espaces, initialement destinés aux populations environnantes, aille jusqu'à céder ce terrain de sport à des entrepreneurs chinois qui envisagent d'y installer un centre commercial dans ce quartier populaire de Rebeuss. La Charte des Assises reconnaît à ce titre la nécessité « d'harmoniser les statuts fonciers de façon à mettre la terre au service du développement et à assurer l'équité dans son appropriation ».

Les multiples réalisations entreprises (autoroute à péage, construction d'un nouvel aéroport à Ndiass, aménagement d'échangeurs à Dakar, l'organisation onéreuse du Festival Mondial des Arts Nègres) n'ont pas recueilli l'assentiment général. Pour nombre de Sénégalais, « la priorité est ailleurs ». Ils ont le sentiment que ces travaux profitent plus à la capitale, Dakar symbole de l'autorité et du pouvoir central, déjà engorgée et polluée, qu'aux autres régions du Sénégal qui n'ont pas vu un tel réaménagement dans leurs terroirs. Nombre de voix se sont élevées pour déplorer que les investissements en politiques publiques n'aient pas été davantage consacrés à des secteurs vitaux, plus sensibles et préoccupants, tels que la santé, l'éducation, l'emploi et l'énergie étonnamment relégués à une moindre importance. A ce niveau la Charte préconise d'entreprendre les réformes nécessaires pour atteindre les objectifs de croissance et favoriser l'accès des populations aux biens et services en donnant notamment la priorité à l'industrie, l'Artisanat, les TIC, l'Agriculture, la pêche, l'élevage, l'informel, les PME et PMI, l'Energie et les Mines. Les réformes touchant la fiscalité viseraient à favoriser ainsi la production et l'emploi.

La « génération du concret », impulsée par un certain nombre de jeunes partisans du parti au pouvoir, s'est trouvée un leader en la personne de Karim Wade, le fils du Président de la République. Ce mouvement, soucieux de capitaliser les nombreuses réalisations ainsi entreprises pour développer les infrastructures, entend mener le Sénégal vers le sommet » comme le pose leur slogan.

L'organisation de la Conférence islamique à Dakar en 2008 explique, en partie, la concentration de ces grands travaux à Dakar. A cela s'ajoute une stratégie de séduction et de communication politique, donc une volonté de conquête des électeurs de la part du leader de la « Génération du concret », Karim Wade qui avait en charge le suivi des travaux de préparation de cette Conférence. En tant que Président de l'Agence Nationale de l'Organisation de la Conférence islamique (ANOCI), il disposait ainsi d'un puissant outil d'action politique, d'un arsenal politique financièrement bien doté, avec un budget de plus de 350 milliards de francs CFA. La gestion de ces fonds majoritairement générés par les pays arabes et les monarchies du Golfe sera critiquée et soumise à des accusations d'abus illégal de biens⁷⁴. C'est pour ses raisons que, dans une de ses dispositions la Charte précise que : « Le Président de la République, le Premier ministre, les membres du gouvernement, les directeurs nationaux, les directeurs des entreprises publiques de même que tout gestionnaire de biens publics sont tenus de faire une déclaration de patrimoine en début et en fin de mandat. »⁷⁵ La Charte dispose notamment que : « le renforcement des corps de contrôle fera partie des premières priorités du pouvoir central. »⁷⁶

En perdant les élections locales à Dakar qui était un moyen de disposer d'un outil de conquête des masses par la proximité et la poursuite des grands travaux infrastructuraux, Karim Wade n'a pas renoncé à ses ambitions. Au lendemain des élections locales qui a vu le parti au pouvoir perdre les mairies des grandes villes, il sera nommé ministre d'Etat, ministre de la coopération internationale, de l'aménagement du territoire, des transports aériens et des infrastructures, lors du remaniement ministériel qui s'en est suivi, au sein du nouveau gouvernement. Cette nomination a soulevé beaucoup de polémiques du fait qu'elle est perçue comme un moyen détourné de hisser aux commandes. Des incohérences et des chevauchements qui ne manqueront pas de se révéler. Le ministre des finances à qui l'économie a été extirpée de ses fonctions, retrouvera en quelques jours celle-ci réintégrée dans son ministère. C'est pour toutes ces raisons que la *Charte* va poser comme principes fondamentaux entre autres qu'« à la fin de son mandat, un membre de la famille biologique du Président de la République ne pourra pas lui succéder directement. »

Pour limiter le clientélisme politique et ses effets avec le grossissement du nombre de ministres d'Etat (15), de ministres (34), de conseillers du Président

⁷⁴ Voir l'ouvrage censuré du journaliste sénégalais Abdou Latif Coulibaly, *Contes et mécomptes de l'ANOCI*, L'Harmattan, 2009.

⁷⁵ *La Charte des Assises Nationales du Sénégal*, Disposition III – Institutions, Liberté et Citoyenneté.

⁷⁶ *La Charte des Assises Nationales*, op. cit.

(34), de Sénateurs (avec la création du Sénat) qui participent à augmenter les dépenses publiques et charges de l'Etat, les Assises Nationales ont posé dans la *Charte* que : « La taille du gouvernement est déterminée en tenant compte essentiellement de critères d'efficacité. Elle sera réduite au strict minimum et les avantages des ministres seront réexaminés à la baisse. »⁷⁷ En effet, le nombre des ministres peut paraître élevé si l'on compare le Sénégal à la France (15 ministres) ou aux États-Unis (7 secrétaires d'Etat).

A cela s'ajoute la volonté des Assises de voir émerger des gouvernements plus stables que ne le permettent depuis l'alternance de 2000, les multiples remaniements ministériels. Entre 2000 et 2009, le Sénégal a connu six premiers ministres (Moustapha Niasse, Mame Madior Boye, Idrissa Seck, Macky Sall, Hadjibou Soumaré et Soulaymane Ndéné Ndiaye). Ce qui peut paraître énorme si l'on compare cette situation à celle qui a prévalu pendant les quarante ans de règne du Parti Socialiste. Senghor n'a eu qu'un seul Premier ministre (Abdou Diouf). Ce dernier n'a eu qu'un Premier ministre (Habib Thiam). Depuis l'alternance politique de 2000, le Sénégal a battu un record en passant du simple au sextuple. La Charte des Assises dispose qu' : « il sera mis un terme aux recompositions incessantes des services et directions tantôt rattachés à tel ministère ou à un autre selon les arbitrages politiques relatifs à la composition des gouvernements. »

Depuis l'alternance de 2000⁷⁸, les multiples arrestations d'hommes politiques jugées arbitraires, de journalistes pour des raisons légales ou disproportionnées de diffamation ou d'offense au Chef de l'Etat, ont fortement encouragé les Assises à prévoir la possibilité de mettre en place un « Juge des libertés » qui aurait pour tâche principale de pouvoir être saisi par tout citoyen ou groupe de citoyens qui auraient le sentiment de voir ses droits et intérêts bafoués ; mais aussi les valeurs et principes républicains bafoués.

En effet, il y a une influence de l'exécutif sur les décisions de justice avec un Président de la République qui ne manque pas d'annoncer personnellement et publiquement la culpabilité d'un ancien Premier ministre, pour ensuite le laver de tout soupçon, comme ce fut le cas avec l'ancien Premier Ministre Idrissa Seck. Accusé, dans un premier temps, par le Chef de l'Etat du Sénégal, d'avoir détourné le financement qui était destiné aux chantiers de Thiès qui devait accueillir la fête nationale en 2004, ce dernier va bénéficier, après quelques mois de détention et une liberté provisoire d'un non-lieu. Depuis, sa réhabilitation juridique et civique,

⁷⁷ *La Charte des Assises Nationales du Sénégal*, III – Institutions, Liberté et Citoyenneté.

⁷⁸ Jean-François Havard, « De la victoire du « SOPI » à la tentation du « NOPI », gouvernement de l'alternance et liberté des médias au Sénégal, *Politique Africaine* n° 96, décembre 2004, p. 22-38.

son retour politique parmi « les siens » est attendu, orchestré et appréhendé dans les instances dirigeantes du Parti Démocratique Sénégalais au sein duquel, il avait été exclu.

Pour garantir les libertés individuelles et collectives, la *Charte* des Assises s'engage à « instaurer un juge des libertés chargé notamment de contrôler l'exercice des libertés reconnues et de lutter contre les abus, en particulier en matière de garde à vue et de détention préventive. »

Autant de dispositions que la *Constitution*, pouvait-on légitimement penser, avait parfaitement bien intégré. Mais, comme on peut le constater, la *Constitution* du Sénégal souffre si l'on en croit Ismaïla Madior Fall, d'un « déficit d'effectivité » qui fait que les idéaux n'ont souvent qu'un « caractère proclamatoire ». Selon lui, « Les réformes constitutionnelles sont personnalisées, conformément au bon vouloir du chef qui comme l'y autorise l'article 103 de la *Constitution* peut tout modifier sauf la forme républicaine de l'Etat. Ce qui fait que la Constitution n'est pas protégée ; faisant du Sénégal un exemple de continuité politique et d'instabilité constitutionnelle avec la « révisionnisme constitutionnelle qui le caractérise fondamentalement depuis son accession à l'indépendance »⁷⁹.

La Charte de bonne gouvernance démocratique apparaît comme le produit fini de cette mobilisation et des consultations auxquelles elle a donné lieu. Elle se présente comme la source d'inspiration privilégiée. Elle propose une nouvelle vision de la politique ainsi que les règles articulant l'organisation et l'exercice du pouvoir. La Charte se veut un moyen d'affermir ce qui était déjà contenu dans l'architecture constitutionnelle en termes d'efficacité politique, de légalité et de légitimité qu'une certaine manière de faire de la politique et de gouverner a transgressé et violé en toute impunité.

La Charte inclut entre autres :

- un catalogue de principes, d'intentions et de propositions concrètes
- une volonté de résorber le déficit démocratique
- la nécessité d'une démocratisation du processus gouvernemental
- l'identification de l'espace des possibles politiques
- une constellation de projets et propositions touchant tous les secteurs de la société

⁷⁹ Propos exprimé par le Professeur Ismaïla Madior Fall, lors de la Conférence de l'Amicale des étudiants de l'UFR des SJP qui s'est tenue le 23 mai 2009, à l'UGB de Saint-Louis et qui portait sur le thème Constitution et Citoyenneté.

- des principes moraux, des principes d'action politiques valorisant l'activité gouvernementale par un art et une science de gouvernement ; des références juridiques auxquelles il faut se conformer.⁸⁰
- Un point d'aboutissement mais non pas d'arrivée mais de départ devant inspirer les choix et comportements politiques futurs.

La charte comme la thérapie à administrer aux institutions politiques ; comme réponse aux insatisfactions politiques se veut un instrument de travail qui doit inspirer l'adoption d'une nouvelle constitution. Le projet des AN est en effet un projet constitutionnel à réaliser d'abord par un programme de transition, allant de 3 à 5 ans. Mais rien ne pourrait empêcher, si ce n'est la morale, demain le chef de l'Etat de trahir cet esprit et de ne pas se fier à cette charte. Il prête serment pour respecter la constitution et non pour se conformer à la charte même s'il y était résolument engagé dans la phase de conquête du pouvoir. L'entrepreneur juridique et politique après les visées électorales peut se substituer en artisan politique réinventant au quotidien les règles, les principes et les actions, l'artillerie juridique et politique à son aise. Aucune garantie que la charte obtienne un plein et irréversible effet juridique contraignant. Les AN peuvent-ils compter sur le futur Chef de la majorité pour la faire respecter une fois le pouvoir acquis ? L'offre programmatique et les solutions institutionnelles dans le processus de reconstruction de la société suggèrent un nouvel état naissant des institutions et une nouvelle philosophie de l'action et de la pratique politique. Cette Charte adoptée par toutes les parties prenantes aux AN, est un document redessinant un projet de société, les contours de l'exercice du pouvoir politique ainsi qu'un programme de gouvernement devant inspirer ou même contraindre les futurs détenteurs du pouvoir. La vertu pédagogique et stratégique de la démarche au fondement de cet exercice citoyen ne nourrit pas que des espoirs d'amélioration de l'organisation de la vie politique à l'approche des échéances électorales promptes à mettre à nu les conflits d'intérêts, les clivages politiques ainsi que les incompatibilités d'humeur.

Pourtant, le risque de voir cette Charte classée sans suite par les parties prenantes aux AN reste minime si l'on en croit les principaux leaders des AN. Ceux qui ne devaient pas l'utiliser (le pouvoir) s'en servent en cachette en raison de l'expertise qu'il contient et obtenue sans détour ni esprit de cour.

Cette charte minimale et les principes méthodologiques élaborés ont été respectueusement suivis par les différentes parties prenantes aux Assises

⁸⁰ Pierre Lascoumes et Philippe Bezes, « Les formes de jugement du politique. Principes moraux, principes d'action et registre légal », *L'Année sociologique*, 2009, vol.59, n°1, 109-147.

Nationales ». Ceci est une manière d'écartier toute personnalisation de la dynamique pour éviter toute appropriation de l'œuvre. Ce qui revêtait des avantages et des inconvénients. Une fois le projet bien défini, il reste à savoir qui va l'incarner et le porter. Le refus de la désignation d'un leader comme expression d'un fairplay politique pourrait contribuer à disperser les différents acteurs surtout les partis politiques qui pourraient être tentés de faire « bande à part », après avoir trouvé à leurs dispositions un programme « clé en mains » dans ces AN dans le but de poursuivre en solo ou en coalition leurs objectifs d'exercice du pouvoir. Les AN leur ont permis de s'inviter dans le débat national après s'être volontairement exclus du débat parlementaire. Le plus souvent, l'ambition nationale passe d'abord et avant tout par une prétention partisane qui ne sert pas forcément les intérêts du collectif.

II – Les Assises Nationales comme stratégie majuscule d'opposition au pouvoir

L'approche des échéances électorales (présidentielle et législatives en 2012), expose les AN aux audaces, convoitises et logiques partisans cherchant subtilement à reprendre le dessus en se mettant au devant de la scène politique largement occupée depuis les Législatives boycottées de 2007 par les partis politiques. Les AN sont aujourd'hui contraintes de repenser leurs stratégies face aux menaces de transfiguration électorale et aux nécessités de reconfiguration politique. Les AN constituent, au regard de leur composition sociologique ainsi que de leur projet programmatique une puissante machine politique au potentiel électoral énorme. Le réinvestissement électoral de cette dynamique ainsi créée peut dès lors susciter la manifestation d'un réalisme politique de leur part. De la neutralisation des partis politiques, les AN pourraient, par réalisme politique, accorder leur soutien à l'opposition *Bennoo Siggil Sénégal*, membre bien présent et bien discret en leur sein. De la neutralisation des partis politiques au sein des AN, elles sont presque condamnées à participer à l'investiture des candidats issus des partis politiques, si elle veulent donner une chance de réalisation concrète à leur projet de société. Il n'est pas certain que la coalition réussie dans les AN puissent se convertir et se réunir autour d'un seul et même appareil de conquête des suffrages. Elles se retrouvent ainsi face à un double défi : celui qui pourrait les mener à soutenir l'opposition et donc à voir une large frange de ses composantes s'opposer d'une part (A) ; et, d'autre part, celui consistant à éviter les risques de dispersion que d'éventuelles défections participatives pourraient entraîner. (B)

A – Le réinvestissement électoral des Assises Nationales

La logique d'opposition, c'est à dire « lutter pour la représentation du peuple, l'occupation légitime des positions de pouvoir »⁸¹, était une option écartée par les AN. Si l'on en croit Moussa Mbaye « *les Assises Nationales ne cherchent pas à être un contre-pouvoir, mais plutôt pourquoi les contre-pouvoirs ne fonctionnent plus. On ne fait pas les Assises pour les aider à gagner les élections. On s'attend plutôt à ce que chaque partie utilise les visions, les valeurs et principes retenus pour exercer pleinement son rôle en conformité avec les idéaux affirmés* ». Il s'agit donc plus d'une analytique du politique que d'une pragmatique de la politique qui n'équivaut pas à une volonté d'influer sur les décisions et délibérations de la majorité actuelle mais sur le système politique à reconfigurer.

Les AN se retrouvent ainsi à l'épreuve des consultations électorales face à ce dilemme que le déni de légitimité de ses détracteurs pourrait accentuer. Comment traduire, par réalisme, la formulation du projet de société sans adopter des stratégies majuscules d'opposition avec les possibilités d'élargissement de ses influences dans l'espace politique occupé par les partis politiques de l'opposition ? Ce qui exige de passer de la légitimité de l'action à la légitimité du pouvoir et donc de revenir sur les principes précédemment avancés. Les AN peuvent-elles se contenter de l'identification de la politique à mener et des réformes à intégrer sans participer à l'entreprise pré-électorale de sélection du personnel politique restée encore une prérogative et une fonction essentielles des partis politiques. Le fait de ne pas se sentir concernés laisse le champ libre aux partis politiques qui se conformeront uniquement à faire la promesse de respecter la Charte de bonne gouvernance démocratique ? Les AN peuvent-elles se permettre de rester une force de proposition qui ne saurait être une force de compétition au leadership politique ? Les AN risquent ainsi de n'avoir aucune influence sur les nouvelles configurations de pouvoir au sein de la société sénégalaise. La Charte de bonne gouvernance comme un « chèque à blanc » que tous les partis politiques ont adopté même si on peut douter de leur détermination à se conformer aux idéaux, au regard des querelles de leadership alternatif encore introuvable en leur sein pour porter l'esprit et la lettre des AN ainsi que la problématique non résolue de la candidature unique. Mais, il faut bien le rappeler, la charte n'a aucune valeur constitutionnelle. Rien ne contraint un chef de parti ou de coalition de partis soutenus par les AN, une fois au pouvoir, de ne pas respecter l'esprit et la lettre de cette Charte, c'est-à-dire un document sur lequel il n'a pas prêté serment et qui n'a apparemment aucune valeur juridique mais exclusivement morale.

Malgré la dynamique et la démarche adoptée notamment participative, intégrative et mobilisatrice, les AN ont revendiqué leur particularité en tant que

⁸¹ cf. Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Editions Montchrestien, 1994

mouvement hors de toutes convoitises politiciennes ou électoralistes. Mais comme dans toute dynamique sociale de cette nature, le but recherché est d'obtenir les biens désirés par la neutralisation, l'affaiblissement ou l'élimination⁸², notamment véhiculés par les logiques partisans et des machines politiques. L'accent a été mis dans ces Assises Nationales sur les valeurs à promouvoir et non sur une quelconque idéologie à défendre. L'enjeu n'est pas la conquête des urnes et des électeurs ou l'exercice du pouvoir, mais la compensation des manquements et dysfonctionnements du système politique. Cependant, chercher des coupables revient d'une certaine manière à s'opposer. Pour Bertrand Badie : « s'opposer équivaut à « la remise en cause de tout ou partie des choix arrêtés par les gouvernants »⁸³

Les enjeux de reconfiguration de l'opposition et de rationalisation des volontés et intelligences réunies et posées dans la Charte commande le réinvestissement électoral des AN au profit de l'opposition représentée autour de la coalition *Bennoo Siggil Sénégal*. Et on pourrait dire à la suite de Luc Sindjoun que : « *L'opposition est une conséquence de la proclamation des libertés. (...) Elle assume au fond une mission de service public : contrôler et critiquer l'action gouvernementale, proposer des valeurs et idées et un projet de société alternatifs à ceux véhiculés et appliqués par le parti ou la coalition de partis au pouvoir, et briguer les suffrages des citoyens.* »⁸⁴ Les AN rassemblent tous ces éléments d'identification de l'opposition. Même si elles ne briguent pas expressément de mandat, il est acquis que le candidat unique de *Bennoo Siggil Sénégal* se présentera comme le candidat « naturel » des AN, avec l'espoir de le voir comme « cheville ouvrière » de la Charte.

Les enjeux réels du pouvoir politique se situent à l'intérieur des sphères de décision. Pour pouvoir agir sur le réel, deux options s'imposent aux AN. Soit se contenter de la Charte et se tenir à distance des batailles électorales, en espérant qu'un leadership alternatif reprenne le flambeau pour rendre effectif le changement souhaité. Soit, entreprendre de soutenir la coalition de l'opposition réunie autour du mouvement *Bennoo Siggil Sénégal*, partie prenante aux AN. Les AN se retrouvent ainsi face aux équations du jeu électoral et à l'épreuve du réalisme politique. L'expertise de départ pourrait les mener à l'action politique avec l'arrivée des échéances électorales. Il n'est pas acquis que le consultant saisi au départ par le politique va se muer en militant actif. Toutefois, la possibilité d'un retrait après les consultations des AN n'est pas à écarter. Nombre de

⁸² Anthony Oberschall, *Social conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973, p. 30.

⁸³ Bertrand Badie, « Opposition », in Guy Hermet, B. Badie, Pierre Birbaum, P. Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 1994, p. 186.

⁸⁴ Babacar Gueye, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, n° 129, 2009, p. 10.

citoyens y ayant participé ne se retrouvent pas forcément dans les coalitions partisans. Ils risquent de se retirer une fois le travail d'expertise accompli. Certains expriment même une certaine défiance vis-à-vis des leaders de l'opposition. Leur apathie pour la politique les a conduits à œuvrer dans une instance comme les AN avec l'illusion d'absence de conflits et de luttes politiques improductives. La crise de représentativité qu'ils ont dénoncé et qui les a encouragés à s'investir dans les AN concernent autant la majorité que l'opposition ; donc tout le personnel politique.

S'opposer prend en effet plusieurs formes⁸⁵. Elle a des fonctions qu'elle remplit.⁸⁶ ; et des stratégies qu'elle met en place.⁸⁷ Les AN s'inscrivent de fait dans une dynamique d'opposition entendue comme « ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir entre les divers groupes à l'intérieur d'un Etat ». ⁸⁸ Les AN reflètent en effet une organisation et un calcul, ce qui ne fait pas d'elles une « machine politique » au sens où l'entend François Bonnet, c'est-à-dire « reposant sur des relations personnelles (...) l'amitié, la complicité, la chaleur humaine et l'effervescence des campagnes »⁸⁹, caractéristiques des machines politiques dont elles cherchent à se distinguer. La machine politique est une organisation conçue pour gagner les élections en mobilisant des clientèles dans le cadre de relations personnelles et de solidarités ethniques.⁹⁰ La raison d'être des AN n'est pas de créer une coalition électorale durable, ce qui ferait presque d'elles un parti politique. Les AN ont même vocation logiquement à disparaître une fois la restitution du projet atteint. Mais elles ont presque toutes les qualités et défauts permettant d'identifier la manifestation d'une opposition au régime politique en place. Le pouvoir donne un droit à l'action et une possibilité de mettre en œuvre un programme et des convictions politiques. La légitimation notamment par l'élection, est un passage obligé en démocratie d'accéder au pouvoir et d'agir sur le réel. Les tractations politiques dans les espaces discrets de la société sont susceptibles de déboucher sur des réseaux de consolidation des positions et d'ententes en vue de la compétition pour l'accès aux postes de responsabilité politique et de pouvoir. Il

⁸⁵ Robert Dahl (ed.), *Political Opposition in Western Democracies*, New Haven, Yale University, Press, 1966.

⁸⁶ Giovanni Sartori, *Parties and Party System*, New York, Cambridge University Press, 1974.

⁸⁷ Albert Hirschman, 1970.

⁸⁸ Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, p. 100-101.

⁸⁹ François Bonnet, « Les machines politiques aux Etats-Unis. Clientélisme et immigration entre 1870 et 1950 », *Politix*, Vol. 23, n° 92/2010, p. 17.

⁹⁰ François Bonnet, op. cit., p. 10.

convient de reconnaître que : « l'opposition n'est pas une catégorie naturelle de la vie politique. Elle s'impose au terme des luttes relatives à la définition des formes légitimes de l'action et de l'interaction politiques. »⁹¹ Et on pourrait dire, à la suite d'Yves Poirmeur que : « les opposants eux-mêmes, d'une part, qui se labellisent comme tels, se parent de cette marque, se concurrencent pour définir ce qu'elle recouvre, s'organisent, déterminent leurs objectifs politiques et les moyens de les atteindre, objectivant de la sorte leur rôle et leurs répertoires d'action dans un contexte politique spécifique, par les gouvernants, d'autre part, qui prétendent eux aussi définir les limites de l'opposition légitime en stigmatisant – voire en réprimant – ceux qui les franchissent. »⁹² S'opposer pour se prévaloir d'une certaine légitimité et d'une représentativité politique. S'opposer pour avoir un pouvoir sur le réel. « *L'opposition est elle-même un pouvoir, soutient François Guizot. Elle est le gouvernement de cette portion du public qui désapprouve le système qui gouverne et aspire à la changer ; gouvernement moral, il est vrai, qui ne possède aucun moyen coercitif sur ses adversaires ni sur ses amis, et ne peut procéder que par voie d'influence, mais à qui la dignité et la conscience de tout son droit n'en sont que plus nécessaires.* »⁹³

« *S'opposer au pouvoir comme manière de faire la politique par et dans les partis (...) est une histoire de pratiques et de stratégies multiples.* »⁹⁴ Pour Yves Poirmeur : « *l'opposition désigne une attitude d'hostilité vis-à-vis du pouvoir en place, un ensemble d'activités ayant pour finalité de combattre la politique du gouvernement.* »⁹⁵ S'opposer c'est faire un pari sur la volonté et la lucidité en se risquant à l'adversité et à l'hostilité. Entreprendre d'entrer en politique et de s'y investir activement revient forcément à choisir un camp : celui de l'adversité ou celui de la majorité au pouvoir. Les positions intermédiaires, telle que la médiation, obéissent à une autre logique. Les AN ne se situent pas dans une logique de médiation mais de propositions politiques à substituer à une action politique dénoncée. L'opposition peut donc être appréhendée dans ses figurations et configurations comme représentations et imaginaires, mais aussi comme processus et procédure et enfin comme jeu et enjeu. Après la perception de l'enjeu politique, les AN sont confrontés aux contradictions du jeu électoral qui les conduit à devoir choisir leur camp. A moins de s'abstenir de donner des consignes de vote en faveur du candidat issu de la coalition qui les a soutenus.

⁹¹ Luc Sindjoun (dir.), *Comment peut-on être opposant au Cameroun ?*, Dakar, CODESRIA, 2004, p. 1.

⁹² cf. Yves Poirmeur, « Grandeur et misère de l'opposition », in Luc Sindjoun, *Comment peut-on être opposant au Cameroun ?*, CODESRIA, 1994, p. 331-332).

⁹³ François Guizot, *Des moyens de gouvernement*, p. 284.

⁹⁴ Luc Sindjoun, op. cit, p. 8.

⁹⁵ Op. cit, p. 331.

Le Président des Assises Nationales Amadou Mbow pouvait s'exprimer ainsi : « La solution pour inscrire le Sénégal dans le progrès ne requiert pas d'identifier l'homme providentiel (...) le grand leader dont les services sauveraient le Sénégal. L'accent doit être mis sur une dynamique de groupes (...) de personnes partageant et respectant les mêmes valeurs morales et éthiques qui leur permettront d'atteindre les objectifs de développement politique et économique ainsi fixés (...). »⁹⁶

Les Assises Nationales ont sans cesse revendiqué une incontestable légitimité populaire conforme aux dispositions constitutionnelles dont elles peuvent jouir en toute liberté. Cette légitimité va-t-elle suffire sans une légitimation notamment électorale par une implication dans la désignation du leadership alternatif ?

Penda Mbow pouvait s'exprimer ainsi : « Nous tirons notre légitimité de cette implication de tous les Sénégalais (...) »⁹⁷ En effet, nombre de citoyens que ces « choses là touchant la politique » n'intéressaient point, vont en signe de défiance au pouvoir politique, trouver là une raison de s'engager dans les Assises Nationales en toute légitimité, renforçant du coup les rangs. Celle-ci confère une liberté de dénoncer, de s'opposer, de s'indigner, de proposer indépendamment de l'acte électif. Ainsi un des acteurs des Assises interrogé pouvait dire qu' : « en démocratie la légitimité n'est pas exclusivement une affaire de droit constitutionnel. Les citoyens ont toujours une part de responsabilité dans la légitimation de ceux qui les représentent. La représentation ne s'épuise pas dans le mandatement. Ce n'est pas parce qu'on a gagné une élection qu'on va imposer aux citoyens l'obligation de prendre sept années sabbatiques de passivité devant l'inacceptable ». Les AN n'ont certes pas une légitimité électorale mais revendique malgré tout, une légitimité populaire au regard de l'effervescence participative suscitée auprès des populations. une dynamique privée de légitimité électorale mais pas de légitimité démocratique.

Le débat autour de la légitimité politique brandie dès la structuration des AN par les titulaires du pouvoir risque de se poursuivre autour de la question de la légitimité électorale entre les multiples entités des AN en raison des conflits d'intérêts prompts à faire naître des antagonismes. Les AN se retrouvent dans une situation où le réinvestissement électoral apparaît comme l'unique moyen de légitimation de la stratégie mise en place les condamnant presque à devoir passer de la résistance passive à l'opposition active, pour finir par devenir un des rouages

⁹⁶ *Entretien* à Dakar le 18 janvier 2009.

⁹⁷ cf. *Leral.net* du Lundi 12 janvier 2009, « Assises – synthèses des résultats des commissions thématiques ».

de la machine politique et électorale désormais constituée non exclusivement de partis politiques.

Pierre Rosanvallon a développé une théorie qui ouvre des perspectives de réflexion sur les métamorphoses de la légitimité⁹⁸ et montre les limites et les contours de la représentativité et qui s'oppose aux tentations autoritaires d'inféodation et de passivation politiques qui encourage une sorte de « privatisation » de la compétence, de la responsabilité et de l'action politique. La légitimité (du peuple) est mal interprétée et est limitée à ses ressorts exclusivement électoraux. Pourtant, « c'est en rendant saillants certains problèmes que des citoyens font advenir à la conscience publique des situations indésirables. C'est en attribuant aux autorités publiques la responsabilité de leur prise en charge que des groupes essayent de faire entrer ces problèmes sur l'agenda politique. C'est en élaborant des propositions, des projets de règlement des problèmes que les forces politiques arrivent à s'affronter, à s'opposer ou bien à coopérer pour trouver une voie commune vers des décisions, des politiques publiques et, au total, une action publique dotée de légitimité. »⁹⁹

Il y a la légitimité qui donne un pouvoir de gouvernance et une légitimité qui donne un droit à l'action. L'action collective initiée par les Assises Nationales fait partie de ces formes de participation politique conventionnelle, d'expression des libertés politiques qu'autorise la Constitution. La légitimité n'est pas une licence dont on aurait délivré l'exclusivité aux seuls représentants élus, même si comme le constate Luc Sindjoun : « les élections législatives et présidentielles, sur le plan symbolique, ont été présentées comme la source de la légitimité à travers les usages politiques de la notion de contrat social. »¹⁰⁰ « Mais qu'ont-ils fait de leur légitimité » se demande un des acteurs des Assises Nationales, parlant des élus ? Il y a la légitimité dont jouissent les citoyens pour se constituer en groupe, mais aussi celle de penser et de s'exprimer en toute liberté conformément aux règles juridiquement fixées.

La légitimité désigne en effet l'état ou la qualité de celui qui est fondé à agir comme il agit. Partant de cette définition on peut s'interroger sur la légitimité de ces Assises Nationales. Selon Moussa Mbaye : « la question ne se pose pas en ces termes. L'enjeu n'est pas exclusivement la légitimité de départ, c'est à dire la légitimité de l'initiative entreprise, mais surtout le plus important c'est la légitimité populaire escomptée à l'arrivée. La légitimité se gagne à la fin. La légitimité au

⁹⁸ Pierre Rosanvallon,

⁹⁹ Jacques Gerstlé, *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 11-12.

¹⁰⁰ Luc Sindjoun, « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial », in *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, CODESRIA, 1999, p. 296.

début est une légitimité dans la prise de l'initiative. À la fin, elle est constituée par le niveau d'achèvement du caractère national.

En se mettant à l'arrière-plan, se contentant d'encadrer la dynamique, les partis politiques déterminés à voir une masse populaire s'investir dans la logique de contestation de l'ordre politique, ont facilité la tâche en acceptant de se positionner aux seconds rangs pour donner plus de crédits aux Assises ; et quelque part pour mieux exploiter – et non manipuler – les forces qui se sont ainsi liguées peu importe la morphologie idéologique. La dynamique importe plus pour eux, pour l'instant que les éventuels postes à y occuper. Il n'y a pas véritablement dans ces Assises des enjeux de pouvoirs, donc pas de jeux de positionnement. Les externalités à récolter ne nécessitent pas implicitement et directement un positionnement « à découvert ». Être en phase avec cette pluralité agissante est déjà pour les participants une opportunité à investir le champ des opérations en toute discrétion.

La faible influence actuelle de cette dynamique à l'approche des échéances électorales tend à réduire les AN à un assemblage hâtif et précaire de bonnes volontés dont l'œuvre – la Charte de bonne gouvernance démocratique – est la seule et unique résultante matérielle censée inspirer le choix de se focaliser plus sur les idéaux que sur les hommes susceptibles de les incarner par des actes concrets. Les AN semblent ainsi se réduire à une alternative sans leadership qui a fini par esseuler et susciter des défaillances et défections révélant les antagonismes entre entités aux ambitions contradictoires. L'intérêt partisan s'étant substitué à l'intérêt général qui constituait le socle et la cible de ces AN. Dérobades devant les lignes d'action préconisées de nombre d'acteurs qui y ont pris part pour se fortifier en projets, en prétentions et en visibilité. Les AN n'ont pas pour le moment de candidat clairement désigné au suffrage des électeurs. Les bonnes intentions même écrites, aussi fécondes soient-elles, ne suffisent pas dans ce type de coalition aboutissant à des « programmes communs » ou « repères de gouvernementalité » réunissant des coalitions liguées temporairement.

Les AN ont produit un répertoire normatif, pragmatique, contractuel qui souffre d'un réalisme politique si on l'apprécie sur les vrais changements apportés sur le réel. En prenant leurs distances vis à vis des partis politiques, elles seraient presque condamnées à l'impuissance à agir sur le réel ; à satisfaire les attentes et exigences collectives observées à travers les enquêtes menées dans la société qui réclame une autre politique, peu importe le visage de celui qui l'incarne. Le pouvoir, autant dans sa conquête que dans son exercice, est, au regard des projets formulés autant que des stratégies entreprises, l'objectif ultime recherché, ne serait-ce que pour rendre, le projet de société ficelé dans la Charte de Bonne Gouvernance Démocratique issue des travaux réalisés et des consultations

menées, opératoire. Donc, passer du pragmatisme participatif au réalisme politique. Du politique au pouvoir. De l'expertise à l'action.

Le pouvoir, bien que valorisé, presque sacralisé et au centre de leurs préoccupations, n'est pas pour autant un objet convoité. Ce qui n'empêche pas que les AN deviennent une instance, source de rivalités politiques en raison de la rencontre de désirs contradictoires sur un même objet. Si pour les AN, l'objectif est d'assainir le pouvoir et la vie politique ; pour les partis, le but ultime reste la conquête et l'exercice du pouvoir. Une situation d'interaction entre des professionnels de la politique et des bonnes volontés qui met en lumière les contradictions et conflits d'intérêts des uns et des autres, conditionnés par la position occupée sur le champ¹⁰¹ sociopolitique, susceptibles d'anéantir les chances de réalisation de la dynamique poursuivie, des résultats escomptés. Elles pourraient passer de l'ordre pour une finalité politique au désordre pour la finalisation électorale. Il y a en effet au sein de cette même entité, d'un côté, ceux qui ont un projet de changer les gouvernementalités peu importe ceux qui en auraient la charge dans le futur et de l'autre ceux qui veulent changer de gouvernement, condition préalable d'une bonne gouvernementalité, notamment pour empêcher la pérennisation du système mis en place

Les AN devront affronter avec ce passage de la rationalisation électorale des intelligences et des volontés à la gestion des passions, aux susceptibilités, subjectivités, émotions et sentiments clivées autour des différents courants et machines politiques, réseaux sociaux et autres entités de la Société civile.

B – La disqualification électorale des Assises Nationales

Les AN se retrouvent à l'approche des échéances électorales de février à l'épreuve des logiques partisans de conquête singulière du pouvoir. Les logiques et luttes de positionnement partisans exposent ainsi les AN aux défections de certains partis ayant jusque-là fait preuve d'un « fairplay » pour ne pas casser la dynamique d'ensemble. Les AN ont jusqu'ici pu imposer une sorte de moratoire aux ambitions et prétentions des partis politiques, ainsi qu'aux syndicats et autres associations catégorielles contraintes de mettre leurs revendications catégorielles, non pas en sourdine, mais dans un cadre plus élargi et « anonyme », « impersonnel » qui les regroupe. Les AN peuvent-elles se contenter d'être qu'un soutien parmi tant d'autres possibles sollicités par les partis politiques en vue de

¹⁰¹ Pour cette notion de champ, voir Pierre Bourdieu, « Quelques propriétés des champs (1976), in *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, p. 113.

conquérir et d'exercer directement le pouvoir¹⁰² ; donc conforme à leur ambition de mobilisation¹⁰³ ?

A l'approche des échéances électorales, les partis politiques qui avaient rejoint les AN se retrouvent dans un contexte politique où il compte imposer leur empire et leur emprise politiques pour espérer arriver à leurs fins électorales. Ils participent ainsi à accentuer les risques de défection. Dès lors, les risques de déstructuration et de désintégration de la dynamique des AN sont bien réels, surtout si aucun leadership alternatif ne se dégage de manière collégiale au sein de la coalition *Bennoo Siggil Sénégal*. Des questions restent encore en suspens, rendant floues la visée et la vision finale des AN. Qui soutenir en cas de candidatures multiples au sein de cette coalition ? L'opposition va-t-elle transformer les AN ? Les AN ont-elles plutôt transformé l'opposition ? Les AN sont, en tout cas, saisies par l'élection comme l'est l'opposition dont elles veulent se distinguer.

Les AN font aujourd'hui face aux limites de l'encadrement et du commandement voulus stratégiquement par les différents acteurs parties prenantes aux AN. « Même dans l'obéissance, il y a de la résistance »¹⁰⁴. Les AN risquent, sans une position claire en faveur d'un candidat bien identifié, de devoir renoncer à leur capacité et à leur puissance politiques ainsi constituées au profit des partis politiques, revendiquant le statut de « vrais professionnels » de la politique¹⁰⁵. Ils n'entendent pas mettre en veille leurs ambitions de conquête et d'exercice du pouvoir. Les AN, tenaillées par les logiques du jeu politique auxquelles elles se sont adonnées ouvertement ou discrètement, comptent encore jouer les prolongations sans se travestir dans le métier de militant. Celles-ci devraient les conduire logiquement jusqu'à la constitution d'une coalition de partis issus du Front Siggil Sénégal et réunis autour du Bennoo Siggil Sénégal. Dynamique autour de laquelle devrait émerger le candidat de l'opposition dite significative présentée comme leadership alternatif.

Les partis politiques jouent pour le moment le jeu de l'union pour ne pas s'exclure de cette force de propositions en vue d'un renouvellement du système politique et potentiellement d'opposition au régime politique. De la neutralisation des partis consentants faussement passifs les AN migrent vers une politisation non de ses instances mais bien de ses stratégies d'opposition au mode d'exercice du pouvoir. Les limites de la neutralité et les risques de politisation et de dispersion les contraignent inévitablement à un repositionnement plus engagé et

¹⁰² Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 1987.

¹⁰³ Cf. Oberschall, op. cit.

¹⁰⁴ ¹⁰⁴ Friedrich Nietzsche, *La volonté de puissance*, Trad. Blanquis, 1995, p. 249.

¹⁰⁵ Daniel Gaxie, *Les professionnels de la politique*, Paris, PUF, 1973

combatif sur le champ politique. Les propositions non-opératoires et contradictoires des AN sont susceptibles d'aboutir à la distinction de trois matrices d'antagonismes¹⁰⁶. Des antagonismes de dépendance entre acteurs impliqués (les AN ayant besoin par exemple des partis pour atteindre leurs objectifs) et de concurrence (compétition possible face à des intérêts contradictoires) et des antagonismes de frustration face à l'insatisfaction de l'objet convoité : le pouvoir.

L'autre visage de la politique n'a été au final que le masque qui a permis aux partis politiques de l'opposition de mieux faire la politique ; la vraie, celle partisane qui ne veut pas seulement se contenter de proposer mais de conquérir et d'exercer le pouvoir.

Les AN en tant que cadre d'organisation de la compétition politique et électorale, peut se révéler comme le théâtre d'aspirations politiques contradictoires ; un lieu de clivages et de chantages politiques avec des partis en compétition et se réclamant tous des AN. Une stratégie donc susceptible de mener à des divisions politiques et promptes à mener à une dispersion des différents acteurs. Si la ligne politique des AN est précise sur les principes, elle reste cependant floue sur les investitures politiques au risque de désorienter les sympathisants de ce mouvement. La clarté des enjeux contraste avec le flou caractéristique du jeu politique des différents acteurs. Aux résistances et convoitises rivales s'ajoutent des ambitions contradictoires. Les différents acteurs ne sont pas mus par les mêmes logiques. Les conflits d'intérêts se révèlent à l'approche des consultations électorales.

Les AN sont vis-à-vis des partis politiques de l'opposition plus des partenaires privilégiés que des rivaux à combattre électoralement. Les possibilités d'exploitation politique de la « stratégie politique » des AN comprise comme « méthode d'action collective socialement construite »¹⁰⁷, sont réelles.

Toutefois, les partis politiques se trouvent face à un dilemme. Nécessité de s'émanciper de la tutelle des AN qui avaient pris l'option de ne pas prendre parti et opportunité de pouvoir profiter de la puissance de cet appareil que constitue les AN. Mais les risques de défections partisans sont plus coûteux en termes de suffrages avec les possibilités de marginalisation politique en cas d'échappée électorale solitaire. Le risque de discrédit politique guette tous les partis politiques qui tenteront un coup de force électoral en solo sans l'aval tacite des AN.

¹⁰⁶ Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1992, p. 197-200. Voir notamment les travaux de Ted Gurr sur la frustration relative, *Why Men Rebel ?*, op. cit.

¹⁰⁷ Nicolas Jabko, *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

La volonté d'emprise des partis politiques qui se positionnent comme les permanents de la vie politique, pour avoir fait de la politique leur profession¹⁰⁸, à côté des « intermittents » du spectacle politique que seraient les AN qui y interviendraient de manière épisodique, exceptionnelle voire marginale. Ils revendiquent une primauté voire une légitimité représentative supérieure.

Les AN, comme laboratoire d'idées, sont apparues comme le cadre commode susceptible de voir émerger de nouvelles élites. Ce qui ne pouvait que gêner les logiques et ambitions des partis politiques qui y ont pris part. Ils veulent bien intégrer les principes retenus devant désormais inspirer idéalement l'action politique. Mais ils n'entendent pas laisser vacante la place qui leur revient de solliciter une représentation et donc une légitimation, venu le temps de la campagne électorale. Après s'être subtilement « fondus » dans ces « primaires » que furent les instances d'animation des AN pour retrouver une certaine inspiration politique qui leur faisait défaut, ils ont entrepris désormais de court-circuiter les AN pour s'installer confortablement dans l'arène politique. Leur désir d'émancipation de la tutelle des AN s'accroît avec les Présidentielles et Législatives de 2012.

Les AN leur ont offert l'opportunité d'une tribune après l'échec à la présidentielle de 2007 et leur absence du Parlement avec le boycott des législatives. Leur discrétion dans les AN contraste avec le regain d'activisme affiché aujourd'hui. La discrétion étonnante et décevante est désormais du côté des AN qui semblent, après avoir franchi le cap des idées, éprouver beaucoup de peine à atteindre celui du leadership. Faut-il y voir une stratégie politique ? Pour le moment, le silence des AN sur le leadership alternatif place les partis politiques, candidats au changement de leadership dans une posture inconfortable. Il faut entendre par leadership « la capacité d'un représentant à gérer de façon dynamique des rapports de pouvoir au sein d'un groupe. »¹⁰⁹ De l'exaltation de l'énergie participative, les AN pourraient évoluer vers la distillation de la représentation fragilisée du fait notamment des partis qui n'entendent pas se laisser « doubler » dans la compétition électorale. Ils cherchent à identifier en leur sein le leader susceptible d'incarner le statut de « chef de l'opposition » c'est-à-dire « l'acteur politique qui remplit l'une sinon les deux propriétés suivantes : 1. diriger la principale force d'opposition et porter l'essentiel des critiques et propositions alternatives au pouvoir en place ; se positionner comme l'adversaire principal du titulaire de la fonction exécutive, soit l'un des candidats (déclarés ou non), soit l'un des titulaires possibles du poste de chef de gouvernement suite à une élection

¹⁰⁸ Michel Offerlé (Dir.), *La profession politique, XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999.

¹⁰⁹ Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDL, 2002, 6^e éditions, p. 605.

législative. »¹¹⁰ La complexité et le poids des variables systémiques enjoignent les partis de rejoindre des camps structurant les mécanismes de conquête du pouvoir. S'inspirant des travaux de Maurice Duverger¹¹¹, Yves Surel rappelle que : « la notion de partis porte sur l'idée que les forces politiques s'organisent, s'opposent ou s'allient selon des mécanismes systémiques déterminés par des logiques institutionnelles qui régissent la compétition politique, spécialement celles qui déterminent les élections. »¹¹² Cette discrétion à choisir un leadership alternatif participe à la déception et à la démobilisation politiques de nombre de citoyens ayant pris part aux AN. Ce qui peut sensiblement contribuer à nourrir de probables abstentions citoyennes face aux prochaines échéances électorales. Dispersion des prétentions qui pourraient mener à des défections politiques et des démissions électorales.

Les partis politiques, forces motrices de la vie politique, entendent, aguerris aux règles et pièces du jeu politique, jouer leur partition pour ne pas faire des AN leur statut. Une maturité politique revendiquée qui les émancipe de toute tutelle, appréhendée dès lors comme une barrière aux ambitions de conquête et d'exercice du pouvoir. Du compromis atteint dans la phase de constitution des AN, ils évoluent actuellement vers un refus de toute compromission par rapport à leurs ambitions ultimes. L'idée de cooptation représentative dans la société civile ou de désignation par le sacre des notables est une option totalement exclue par les partis politiques. Le principe de la représentativité électorale doit pour eux permettre de déceler l'identité de la représentation légitime. Les valeurs en cause qui avaient conduit à l'organisation des Assises nationales ne devraient pas dans leur entendement se confondre avec les objectifs en jeu. Ce que les AN ont gagné en légitimité au sein du champ politique ne saurait, pour les partis politiques, avoir aucune incidence sur la recomposition de la hiérarchie politique, sur la capacité à conquérir le pouvoir et à l'exercer.

Ce sont moins les intérêts qui sont concurrents que les ambitions divergentes. Les ambitions partisans politiquement intéressées ont broyé les préoccupations de la majeure partie des participants aux AN cernés par un idéalisme moral de sorte que la séparation est inévitable avec les risques d'émiettement de la mobilisation. Celle-ci a certes abouti à la proposition de réajustements mécaniques des systèmes législatifs et exécutifs intégrant l'idéal d'une citoyenneté politique moins cynique.

Les AN inconsciemment sont apparues comme un rival des partis politiques en occupant un terrain qui semblait leur être dévolu. La rivalité est

¹¹⁰ Yves Surel, « Le chef de l'opposition », *Pouvoirs*, n° 108, 2004, p. 64.

¹¹¹ Voir Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Seuil, « Points », 1992..

¹¹² Yves Surel, op. cit., p. 68.

acceptée et même orchestrée pour mobiliser les bonnes volontés et les forces vives de la nation. Mais la rivalité s'arrête avec la stratégie des partis politiques de révoquer toute possibilité de prétention à la représentation politique. Pourtant les AN ont montré un visage de la représentativité très séduisante en incorporant en leur sein l'ensemble des corps et catégories constitutives de la société sénégalaise. Une représentativité aux mille visages qui peine à trouver un visage pour les rassembler et réincarner dans la représentation à travers un leadership alternatif, au-delà des logiques partisans.

Certains sont venus rechercher, comme c'est souvent le cas dans des mouvements de ce type,¹¹³ des externalités politiques bien comptabilisées, notamment pour influencer l'opinion publique et se donner des moyens de communiquer¹¹⁴. C'est la raison pour laquelle, les Assises Nationales pourraient aboutir à cette pathologie qu'Edgar Morin appelle l'écologie de l'action qui nous indique que toute action échappe de plus en plus à la volonté de son auteur à mesure qu'elle entre dans le jeu des inter-rétro-actions du milieu dans lequel elle intervient. Aussi l'action risque non seulement l'échec, mais le détournement certain sans que la pureté des moyens aboutisse aux fins souhaitées, ni que leur impureté soit inévitablement néfaste.¹¹⁵ En cherchant à donner un autre visage de la politique, les Assises s'invitent dans le jeu politique, lieu de luttes, de volontés de conquêtes, de ruses et de coups bas, par excellence. Il leur faudra encore certainement pour s'en prémunir : « apprendre à séparer le nécessaire de l'accidentel, à pénétrer la causalité, à anticiper et à prévoir ce que cache le lointain, à savoir disposer ses calculs avec certitude, de façon à discerner le but du moyen. »¹¹⁶ Problème d'attractivité. Risque de déconnexion.

Les partis politiques qui ont pour ambition de conquérir et d'exercer le pouvoir éprouvent d'énormes difficultés à rester dans la logique unitaire des AN. La concurrence contraint, inévitablement, à prendre ses distances faute de programme commun pourtant existant avec la Charte de bonne gouvernance démocratique. Le souci de réconcilier les promesses du politique avec la lucidité du citoyen s'est avéré comme un pari perdu. Comme le rappelle Brigitte Gãiti :

¹¹³ A l'instar du Comité *Vaincre la pauvreté* décrit dans l'article de Pasquale DE MURO, Abdelillah Hamdouch, Stuart Cameron et Franck Moulaert, « Organisations de la société civile, innovation sociale et gouvernance de la lutte contre la pauvreté dans le Tiers-Monde », in *Mondes en développement*, volume 35, 2007-3, n° 139, p. 25-42.

¹¹⁴ Jean-Pierre Rioux, « L'association en politique », in René Rémond, *Pour une politique*, Editions du Seuil, 1996, p. 87-120 ; voir notamment Fernand Corcos, *Catéchisme des parts politiques*, Paris, Ed. Montaigne, 1932.

¹¹⁵ Edgar Morin, *L'Ethique*, Tome 6 de la méthode, Paris, Seuil, 2004.

¹¹⁶ Nietzsche, *La généalogie de la morale*, Paris, Gallimard, 1964, p. 77.

« Les groupes politiques n'ont sans doute pas comme principe de rassemblement le partage préalable d'opinions ou de convictions précises ; les travaux sur le militantisme ont montré que c'est après l'adhésion, au sein même des groupements, qu'une connaissance des programmes et des orientations est bien souvent acquise et que l'inscription dans certains réseaux de sociabilité de même que le système de rétributions élargies au sein des structures collectives forment apparemment de plus puissants vecteurs de l'engagement politique. »¹¹⁷

Face aux stratégies de positionnement, les Assises Nationales peuvent devenir un tremplin voire un strapontin sur lequel certains ambitieux pourraient s'agripper pour se hisser au pouvoir. Les Assises Nationales constituent un espace qui offre toutes les opportunités politiques pour conquérir de nouvelles sympathies et affinités partisans et des vocations militantes. Aussi le risque de dispersion des efforts et des moyens agrégés est réel. A l'intégration des acteurs pourrait succéder la dispersion des actions. Les plans de repositionnement politiques « clandestins » se substitueront-ils aux projets de gouvernance s'inspirant d'une certaine éthique de la responsabilité et d'une certaine esthétique de la gouvernementalité ? Le risque d'aboutir finalement à un conflit d'intérêts et d'ambitions n'est pas à exclure fondamentalement. Rien ne garantit aussi aux organisateurs des Assises Nationales, que la majorité des citoyens vont se satisfaire de leur travail et seront sensibles à leur « feuille de route », pour les suivre dans la « masse critique » qui en émergerait.

Les défaillances et insuffisances de la communication (performances limitées du site web, rareté des supports d'information documentaires, les rapports sur clés USB destinés exclusivement aux participants ; absence totale de lettre ou bulletin d'information ; irrégularités des flux d'information) constituent « le maillon faible » de cette dynamique. Les relais d'information que devaient constituer les radios communautaires comme le Forum Internet Citoyen qui étaient prévus dans le dispositif initial n'ont pas été suivi d'effet. Le CNP entend remédier à ce manquement dans la suite de la dynamique. Aussi, déplore M. M., « les jeunes et diverses associations de jeunes étaient présents dans l'organisation, mais pas assez dans le débat. »

Aussi, l'opportunisme de certains participants, animés par une « mentalité de créanciers » pourraient fausser l'esprit des Assises Nationales en rompant les liens ainsi créés qui avaient maintenu leurs collaborations au moment où il a été décidé de se retrouver. Cette « rente de situation exceptionnelle » du fait qu'elle pourrait générer des dividendes inespérées en termes de reconnaissance sociale,

¹¹⁷ Brigitte Gaïti, « Les inconsistances politiques », *Politix*, 2001, volume 14, numéro 56, p. 17-42, Percée, p. 7.

de notoriété publique et de crédit alternatif, devient dès lors source de convoitises, de conspirations, de scissions et clivages politiques.

L'Hétérogénéité des différentes institutions et instances participantes est une chance pour la massification des Assises Nationales mais potentiellement une menace réelle de fragmentation. Cependant, Les Assises Nationales vont impulser une dynamique qui englobe des personnalités qui n'avaient aucune ambition de faire de la politique mais qui en raison des problématiques discutées et de leurs expertises sollicitées vont se retrouver au centre de la vie politique, confrontée à la « vraie politique », non pas celle espérée et hâtivement qualifiée de « vraie », mais celle qui pousse à l'affrontement, à la confrontation, à la conspiration et la trahison.

Le Code de conduite signé par toutes les parties prenantes a permis de bien fonctionner. Toutefois, l'élaboration d'un nouveau Code s'impose pour les partis politiques de l'opposition. En attendant, les Assises Nationales vont profiter à un certain nombre de partis politiques qui n'avaient pas de contenus programmatiques clairs et qui vont se retrouver avec tout un fonds de propositions. Les AN leur ont offert l'opportunité de se rapprocher du public, d'étoffer leurs carnets d'adresse et de mieux s'informer sur les problèmes préoccupant les populations.

Conclusion

Il n'est jamais facile d'introduire de l'ordre dans le désordre en politique sans reconsidérer ses convictions les plus intransigeantes. La vision ne correspond pas toujours forcément à la visée. L'examen de conscience citoyenne qui semble s'y être opéré en profondeur va-t-elle mener à une crise d'identité ou d'objectivité en raison de l'incompatibilité des priorités des personnalités ainsi regroupées presque « miraculeusement » ? Après les AN, ce ne sera certainement pas la menace du vide mais le risque du « trop plein » d'ambitions et de prétentions. Pierre Bourdieu nous rappelle à quel point il y a un écart entre le dévouement officiel des hommes publics au bien commun et la réalité égoïste de leur action.¹¹⁸ Le risque de désenchantement est à prendre en considération. Et si les initiateurs des Assises Nationales découvraient au terme de tout cet effort fourni ; de tout ce travail fait, qu'en fin de compte, autant le diagnostic établi que la thérapie nécessaire était connue, mesurée, publiée par nombre de chercheurs, de rapports des organismes internationaux, de partis politiques et les multiples

¹¹⁸ Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques, sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 243-244.

directions techniques habilitées de l'Etat. « Rien n'est compliqué. Tout est politique » disait Pierre Bourdieu. Après avoir ouverts les yeux sur le « monde d'en bas » vont-ils tendre l'oreille au « cercle d'en haut » ? Au final ceux qui avaient entrepris de donner de la politique un autre visage sont presque contraints de devoir se résigner à reproduire les mêmes traits caractéristiques de l'engagement politique. L'autre visage de la politique n'est-il en fin de compte que la « copie conforme » de la politique telle qu'elle se donne à voir quotidiennement. Mêmes visages, mêmes clivages, mêmes chantages, mêmes beautés, mêmes cruautés, mêmes regards, mêmes langages, mêmes bavardages, mêmes silences, mêmes discrétions, mêmes dispersions, mêmes contestations, mêmes combines, arrangements, compromis, deals et compromissions.